

**Mémoire du Réseau des carrefours jeunesse-emploi
du Québec dans le cadre de la
Stratégie jeunesse du gouvernement du Québec :**

Des projets, des actions; une ambition : la réussite



Juin 2005

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : L'approche carrefour jeunesse-emploi	6
1.1 Mission et identité des carrefours jeunesse-emploi du Québec	8
1.1.1 Pour les jeunes adultes	8
1.1.2 Les corporations	9
1.1.3 Partenariat et inscription dans le milieu	9
1.1.4 L'intervention	9
1.1.5 Les valeurs	10
1.1.6 Le développement	10
1.1.7 La définition commune de l'action communautaire des carrefours jeunesse-emploi	10
1.2 Les services, activités et projets de base des carrefours jeunesse-emploi	12
1.2.1 Projets jeunesse	13
1.2.2 Mandats supplémentaires actuels	13
1.2.3 Activités de références aux organismes partenaires	15
1.3 Ce que nous pourrions offrir de plus	16
1.3.1 Un accompagnement soutenu pour une meilleure continuité des services aux jeunes adultes	16
Chapitre 2 : Mettre en place un grand chantier d'accompagnement des jeunes de 16 à 24 ans	19
2.1.1 <i>Mon projet, j'y travaille ...</i> pour le découvrir	20
2.1.2 Clientèle cible	24
2.1.3 Sources de référence aux carrefours jeunesse-emploi	28
2.1.4 L'expérience de <i>Solidarité jeunesse</i>	28
2.2 Mon projet, j'y travaille ... pour mieux le connaître	30
2.2.1 Buts et objectifs	30
2.2.2 L'intervention	31
Chapitre 3 : Pleins feux sur des projets carrefours	41
3.1 Entrepreneuriat jeunesse	42
3.1.1 <i>Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse</i>	42
3.1.2 Accompagnement initial en entrepreneuriat	46
3.1.3 Une avenue à considérer	47

3.2	<i>Les Chantiers Urbains</i> : Une approche sociale, riche et innovatrice.	47
3.2.1	Un outil concret d'accompagnement soutenu par les carrefours jeunesse-emploi	48
3.2.2	Un projet mobilisant qui sollicite la communauté	48
3.3	<i>Des Romains chez les Gaulois</i> : La régionalisation de l'immigration, une richesse incontournable!.	49
3.3.1	Contexte des régions	49
3.3.2	Les immigrants... beaucoup plus qu'une simple main-d'œuvre	49
3.3.3	Les carrefours et la régionalisation de l'immigration	50
3.3.4	Recommandations	50
3.4	<i>Mosaïque Montréal-Nord</i> : Un carrefour jeunesse-emploi à l'écoute des besoins de sa communauté	52
3.4.1	Une communauté qui se prend en main !	53
3.4.2	Quelques chiffres	54
3.4.3	<i>Carrefour jeunesse-emploi au pluriel...</i>	54
	Conclusion : Miser sur des stratégies novatrice	56

Introduction

Il n'est aujourd'hui plus un secret pour personne que l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes représente un important défi pour l'ensemble des états dans le monde. Tous reconnaissent qu'il est devenu essentiel de travailler à l'émergence d'un maximum de conditions facilitant un accès optimal des personnes au marché du travail. Chaque année, l'ensemble des gouvernements investissent des milliards de dollars dans l'éducation de la population et dans la formation professionnelle offerte aux jeunes afin de préparer ces derniers en vue d'une intégration réussie et durable sur le marché du travail. Des sommes astronomiques sont aussi investies dans les entreprises afin de stimuler l'embauche de jeunes travailleurs par les employeurs.

De manière générale, les efforts des gouvernements en matière d'éducation et de formation de la main-d'œuvre donnent des résultats concluants. Il existe une relation directe entre la formation acquise et le chômage ou la précarité professionnelle chez les jeunes adultes. Ainsi, plus le niveau d'instruction est élevé, meilleur est le taux d'emploi. Bien qu'en grande majorité les jeunes finissent par se tailler une place sur le marché du travail, une forte proportion d'entre eux vont hélas rejoindre les rangs de l'aide sociale, souvent en raison de leur sous qualification scolaire et professionnelle. Encore aujourd'hui, 17% des Québécois de moins de 35 ans ne possèdent aucun diplôme¹. Bien que plus marginale, cette statistique prend son importance lorsque l'on considère qu'entre 1990 et 2003, la proportion des emplois ne nécessitant pas de diplôme est passée de 29.5% à 16.8%².

Dans ce contexte, il apparaît inévitable que plusieurs jeunes de moins de 35 ans n'auront pas réuni les conditions nécessaires à l'obtention d'un emploi. D'ailleurs, d'après les chiffres rendus publics par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ce sont quelque 109 459 jeunes de moins de 30 ans qui ont eu recours aux services de ce ministère entre avril 2003 et mars 2004. De ce nombre, 63.1% avaient une scolarité inférieure à une quatrième secondaire. Même si les prévisions d'Emploi-Québec font état de 640 000 emplois à pourvoir d'ici 2008, il y a fort à parier que des milliers de personnes ne pourront y avoir accès en raison de leur faible taux d'employabilité individuelle.

Cet état de fait devient extrêmement problématique lorsqu'on le place dans le contexte, plus large, de la transformation démographique à venir et ce, particulièrement au Québec. En effet, au cours des

¹ Québec, ministère de l'Éducation, Bulletin statistique de l'éducation, no 30, mai 2004, p. 16.

² Québec, ministère de l'Éducation. Indicateurs de l'éducation, Québec, Le ministère, 2004, p. 112.

dernières décennies, le poids démographique des 15-29 ans a diminué progressivement, passant de 29.2% en 1976 à 28.8% en 1981, puis de 22.6% en 1991 pour finalement se situer à 19.7% en 2001³. Au cours des prochaines années, ce taux continuera de diminuer. L'Institut de la statistique du Québec prévoit une diminution de la population en âge de travailler dès 2011 en raison du départ massif à la retraite du personnel plus âgé. Considérant qu'il y a 20 ans, le Québec comptait huit personnes actives pour chaque retraité et que dans moins de 25 ans ce ne sera plus que deux personnes qui seront actives pour chaque retraité⁴, il devient incontournable pour l'État québécois de consacrer des investissements sans précédent afin d'accompagner ceux qui ont besoin d'aide pour intégrer le marché du travail et sortir de la pauvreté.

Les questions de santé et de développement social des jeunes sont toujours aussi préoccupantes. Au Québec, en 2002, environ 4,9% des personnes âgées de 15 ans et plus considéraient leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise.⁵ Cette donnée est inquiétante puisque la détresse psychologique peut engendrer le suicide, sans y être nécessairement associé. D'ailleurs, le Québec figure au premier rang, parmi les provinces canadiennes, en ce qui concerne le taux de suicide pour l'ensemble de la population.⁶ Un autre aspect troublant dans ce phénomène est le jeune âge auquel peuvent survenir des pensées, des tentatives ou des actes suicidaires. Bien que le suicide touche plus particulièrement les hommes d'âge moyen, la situation des jeunes 15-19 ans et de 20-29 ans est également préoccupante puisque le suicide représente la principale cause de mortalité dans ce groupe pour s'élever à 33% des décès. Par ailleurs, on a vu le taux de suicide doubler chez les jeunes femmes de 15-19 ans au cours de la dernière décennie.⁷

La violence, les troubles mentaux et le suicide tuent peut-être moins que les problèmes physiques, mais ils font autant de ravages. La violence conjugale et les agressions sexuelles comptent parmi les situations de violence les plus fréquentes. C'est avant tout chez les personnes âgées de 18 à 24 ans et plus particulièrement chez les femmes que l'on trouve le plus grand nombre de victimes pour l'ensemble des agressions sexuelles.⁸ Selon le ministère de la Sécurité publique, on estime qu'environ 34% des

³ Institut de la statistique du Québec. La situation démographique au Québec : Bilan 2004, Québec 2004, p. 161.

⁴ Message du ministre Claude Béchard, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

⁵ Santé Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être*. 2002, cycle 1.2.

⁶ St-Laurent, D.C. Bouchard et L. Mailloux, *L'épidémiologie du suicide au Québec : Que savons-nous de la situation récente?*, Québec, Institut nationale de santé publique du Québec, 2004. 34 pages.

⁷ Institut nationale de santé publique du Québec, 2004.

⁸ Gouvernement du Québec, Direction du programme de santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec : Produire la santé*, 2005.

Québécoises adultes ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis qu'elles ont l'âge de 16 ans.⁹ La question de l'itinérance des jeunes est elle aussi particulièrement déconcertante car elle touche un segment de la population qui est vulnérable et qui n'a que relativement peu de contrôle sur sa condition.

Ce sont les quelques postulats précédemment exposés qui ont poussé les carrefours jeunesse-emploi à entreprendre une démarche de réflexion sur les actions à mettre en vigueur afin de faire fléchir un tant soit peu les fâcheuses tendances identifiées plus haut.

Nos équipes travaillent en constante synergie avec leur milieu pour permettre à ces jeunes de s'orienter dans une voie porteuse de sens personnel, social et politique. Pour y arriver, nous oeuvrons constamment dans des champs d'action qui touchent directement ou indirectement aux cinq orientations identifiées par le document de consultation. Ainsi nous favorisons des liens avec des mentors ou des adultes significatifs. Nous accompagnons les jeunes adultes vers un retour en santé. Nous développons des projets novateurs avec et dans les écoles pour favoriser le maintien scolaire et nous prêchons par l'exemple en permettant aux jeunes de s'engager à tous les lieux de pouvoir et de décision qui entoure nos organisations.

Le présent mémoire vise à remplir un objectif principal qui est de répondre au questionnement exprimé par le document de consultation élaboré par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de l'établissement d'une stratégie d'action jeunesse pour 2005-2008. En ce sens, nous concentrerons notre mémoire sur les deux choix stratégiques de l'orientation 4; *Favoriser l'insertion professionnelle*, soient améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail et mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail. Notre démarche nous a aussi amené à rejoindre favorablement les quatre autres orientations ainsi que les choix stratégiques qu'elles sous-tendent. Il sera possible pour le lecteur d'identifier clairement des propositions formelles de moyens et d'actions à entreprendre pour atteindre les buts identifiés par les deux choix précédemment mentionnés.

Dans les pages qui suivent, nous vous proposons d'explorer trois chapitres. D'abord, un premier où nous exposerons en détail la mission, l'identité et les actions des carrefours jeunesse-emploi pour

⁹ Ministère de la Sécurité publique (2003). Op.Cit.

conclure sur le souhait d'obtenir le mandat et les ressources pour se consacrer davantage à l'accompagnement des jeunes adultes. Un second chapitre où nous ferons état de notre proposition principale soit de créer un vaste chantier d'accompagnement socioprofessionnel des jeunes en difficulté de 16 à 24 ans. Enfin, dans le dernier chapitre, nous mettrons en valeur certains projets actuellement portés par les carrefours jeunesse-emploi au Québec et qui pourraient être étendus où mieux soutenus dans le cadre de la mise en place de la *Stratégie jeunesse*.

Chapitre 1

L'approche carrefour jeunesse-emploi

Ce n'est pas d'hier qu'au Québec nous nous questionnons sur les moyens à donner aux jeunes adultes afin qu'ils puissent cheminer sans trop de difficulté dans une société de plus en plus complexe. Ce questionnement fut à la base de la création d'un réseau d'alliances et de partenariats d'organismes jeunesse nationaux appelé *Concertation jeunesse* dans lequel le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec a joué un rôle initiatif important. C'est grâce à cette solidarité entre les partenaires jeunesse que nous avons pu positionner comme l'enjeu premier du Sommet du Québec et de la jeunesse en février 2000, la question de l'amélioration des conditions de vie des jeunes adultes. Ce même Sommet a d'ailleurs permis la mise en oeuvre de la *Politique jeunesse*. Cette politique affirme en outre que :

Chaque jeune est important pour sa communauté, et tous les efforts doivent être déployés pour s'assurer qu'il n'en est pas exclu. Toutefois, les constats en matière de décrochage scolaire et social, de suicide, de toxicomanie, de détresse psychologique, d'itinérance, de dépendance et de violence commandent une amélioration de l'efficacité des actions de l'ensemble des intervenants. Les situations qui risquent de provoquer des problèmes doivent être dépistées le plus tôt possible et faire l'objet d'une approche préventive et curative personnalisée. La qualité d'intervention auprès des jeunes qui éprouvent des problèmes psychosociaux repose ainsi, pour une large part, sur la présence d'acteurs locaux et régionaux bien organisés, disposant d'un encadrement et d'un soutien suffisants. La continuité, la cohérence et la complémentarité des actions sont essentielles pour s'assurer que tous les jeunes recevront le soutien dont ils ont besoin. Les adolescents et adolescentes doivent bénéficier d'un soutien particulier axé sur la prévention. De plus, l'approche et la pratique des groupes communautaires de même que la cohérence dans les messages adressés aux jeunes sont autant de facteurs importants pour lutter contre les problèmes psychosociaux.

C'est dans cette optique que le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec tient à présenter ce mémoire. En effet, dès notre implantation et par notre propre constitution nous, les carrefours jeunesse-emploi, sommes porteurs d'une conception de la communauté qui se veut bienveillante envers ses jeunes adultes et soucieuse de leur offrir les espaces de développement nécessaires à l'atteinte de leur autonomie et à leur saine participation sociale. De plus, nous partageons la conception d'une communauté qui promeut la pleine citoyenneté des personnes qui la composent. Pour nous, la pleine citoyenneté s'articule autour des trois grands axes suivants :

- L'atteinte de l'autonomie personnelle (ex : estime de soi, remise en santé, accouchement dans des conditions favorables, saine alimentation, activité physique etc.) ;

- L'atteinte de l'autonomie sociale (ex : développement d'un réseau d'entraide, logement, accès à une garderie, connaissance des services dans la communauté, enseignement et pratiques des valeurs démocratiques etc.) ;
- L'atteinte de l'autonomie professionnelle et économique (ex : alphabétisation, orientation, qualification, scolarisation, emploi).

Il appert que l'enjeu principal de notre action sociale soit l'accessibilité des ressources et des services existants, à consolider, ou à développer. En partenariat avec les différents acteurs de nos milieux, nous nous affairons donc à établir une continuité, une cohérence et une complémentarité des actions essentielles afin d'assurer aux jeunes adultes le soutien dont ils ont besoin pour s'insérer socialement, professionnellement et économiquement. Nous entretenons des rapports égalitaires et de partenariat avec les nombreux organismes présents dans l'ensemble des milieux locaux, régionaux, et nationaux où nous oeuvrons pour faciliter la mise en réseau des jeunes adultes dans leur communauté respective. Nous cherchons à rapprocher des jeunes adultes les ressources et les services essentiels à leur participation pleine et active.

1.1 Mission et identité des carrefours jeunesse-emploi du Québec

Les carrefours jeunesse-emploi sont issus de la volonté et de la concertation des partenaires du milieu et ont pour mission l'amélioration des conditions de vie des jeunes adultes âgés entre 16 et 35 ans en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion sociale, professionnelle et économique. Nous avons la conviction que les axes définis au sein de notre cadre de référence doivent continuer de s'incarner au coeur de cette offre bonifiée de services à la jeunesse des carrefours jeunesse-emploi.

1.1.1 Pour les jeunes adultes

L'expertise des carrefours jeunesse-emploi touche principalement les jeunes adultes âgés entre 16 et 35 ans et ces derniers sont accueillis dans nos organisations sans discrimination.¹⁰ En effet, ce sont des jeunes adultes de tous les statuts et qui vivent différentes réalités qui fréquentent les carrefours jeunesse-emploi. C'est d'abord et avant tout parce qu'ils sont jeunes que nous les accueillons. De plus, ces derniers s'impliquent et participent à nos activités sur une base volontaire. Notre rôle

¹⁰ Pour nous, toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne, et ce, sans distinction, exclusion ou préférence fondées sur l'origine ethnique, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, et le handicap.

consiste à les accompagner dans leur cheminement afin qu'ils trouvent eux-mêmes des solutions à leurs obstacles d'insertion.

1.1.2 Les corporations

Les carrefours jeunesse-emploi sont des organismes communautaires autonomes issus du milieu et qui offre un lieu d'accueil et d'appartenance respectueux de la liberté des droits fondamentaux.¹¹ Les carrefours jeunesse-emploi sont dirigés par des conseils d'administration autonomes les plus représentatifs possible des milieux locaux dans lesquels ils travaillent. De plus, nos organisations déterminent elles-mêmes leurs orientations, leurs priorités, leurs objectifs et plans d'action, tout en élaborant leurs propres outils d'intervention et d'évaluation.

1.1.3 Partenariat et inscription dans le milieu

De par notre approche, nous avons la volonté d'inscrire nos activités et services en complémentarité avec les milieux. De plus, nous établissons des rapports d'égalité avec nos partenaires tout en développant des collaborations afin de répondre plus adéquatement aux besoins des jeunes adultes. La force du carrefour jeunesse-emploi réside dans son attachement à la communauté dans laquelle il s'inscrit et dans sa capacité à répondre aux multiples besoins des jeunes adultes grâce aux outils développés entre autres par les acteurs du milieu. C'est en travaillant en collaboration et en partenariat avec les collectivités que nous pourrons répondre efficacement aux besoins des jeunes adultes dans leur intégration socio-économique.

1.1.4 L'intervention

L'ensemble de l'intervention des carrefours jeunesse-emploi se veut centrée et orientée sur les besoins des jeunes adultes. Elle est aussi orientée vers une approche globale (approche écologique qui tient compte de l'individu dans son environnement) en tenant compte de l'ensemble des conditions de vie et besoins des jeunes adultes. Cette intervention doit s'inscrire en complémentarité avec les organismes du territoire et a pour objectif de soutenir et d'outiller les jeunes adultes dans leur quête d'autonomie personnelle, sociale, professionnelle et économique.

¹¹ Le droit à l'égalité, les droits politiques, judiciaires, économiques et sociaux garantis par la charte québécoise des droits et libertés de la personne, dans le respect des valeurs démocratiques.

1.1.5 Les valeurs

Les carrefours jeunesse-emploi sont porteurs dans leur discours et dans leur action des valeurs suivantes : l'entraide, le volontariat, la solidarité, l'équité, la justice sociale, le respect et la démocratie.

1.1.6 Le développement

Les carrefours jeunesse-emploi ont le mandat d'intégrer et de développer des priorités d'intervention novatrices répondant aux besoins des jeunes adultes dans leur diversité et au développement socio-économique de leur communauté.

1.1.7 La définition commune de l'action communautaire des carrefours jeunesse-emploi

Pour les carrefours jeunesse-emploi, l'action communautaire repose en tout comme en partie sur cinq piliers fondamentaux que sont la démocratie, la citoyenneté active, l'empowerment, la solidarité et la justice sociale.

1.1.7.1 La démocratie

La démocratie peut se définir comme un mode d'organisation de la société en vertu duquel des individus libres et égaux en droit, seront appelés à décider des mécanismes qui permettent le développement équilibré de la collectivité dans le respect du pluralisme des opinions.¹²

1.1.7.2 La citoyenneté active

La notion de citoyenneté active fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie en société, à son engagement dans la société, mais aussi à sa capacité à le faire [...] La citoyenneté concerne non seulement les droits et les devoirs des individus, mais aussi les conditions sociales, culturelles et économiques qui favorisent la pleine participation des individus à leur collectivité.¹³

« En outre, la citoyenneté active renvoie à certaines connotations symboliques que sont l'égalité, la responsabilité, et l'indépendance de jugement. »¹⁴

¹² H.Lamoureux (1991), *L'intervention sociale collective, une éthique de la solidarité*, p.61.

¹³ Politique québécoise de la jeunesse, id., p. 18.

¹⁴ Petit dictionnaire de la philosophie, Larousse, 1995, p. 49

1.1.7.3 L'empowerment

Le mot anglais «empowerment» est utilisé pour désigner une capacité d'action ainsi que le processus pour l'atteindre, c'est-à-dire la succession d'étapes par lesquelles un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir ainsi que la capacité de l'exercer de façon autonome. Une approche axée sur l'«empowerment» cherche à soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches pour se procurer le pouvoir dont ils ont besoin.

Le concept d'«empowerment» est fondé sur l'idée que les individus et les collectivités ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. De façon générale, il conjuguent : a) un sentiment de pouvoir personnel à une capacité de changer son comportement ou d'influencer celui des autres personnes, b) une orientation axée sur l'accroissement des forces existantes des individus et des communautés. Le pouvoir renvoie ici à la capacité que possède un individu ou un système de choisir librement (ce qui requiert la présence d'une alternative), et de transformer son choix en une décision d'agir en fonction de sa décision tout en étant prêt à en assumer les conséquences.

Un lieu qui développe l'«empowerment» est un lieu;

- a) où l'on se préoccupe autant des processus que des résultats;
- b) où les membres du groupe partagent un système de valeurs articulé à l'intérieur d'une vision commune;
- c) ouvert au changement, aux idées nouvelles et aux opinions divergentes;
- d) où il règne une atmosphère d'apprentissage et qui offre la possibilité aux individus de développer leurs compétences et leurs habiletés;
- e) qui offre des occasions aux individus de contribuer au développement du groupe, de l'organisation ou de la communauté par le biais d'actions concrètes bien planifiées et coordonnées par le développement de leurs compétences et de leurs habiletés;
- f) où s'exerce sur les plans organisationnels, instrumentaux, et sociaux, un leadership solide de type consensuel qui, simultanément, motive et soutient les individus.¹⁵

1.1.7.4 La solidarité

La solidarité désigne la relation entre plusieurs personnes qui ont conscience d'une communauté d'intégration, ce qui entraîne l'obligation morale de leur porter assistance. La solidarité renvoie aussi

¹⁵ *Empowerment : cadre conceptuel et outil d'évaluation de l'intervention sociale et communautaire*, William A Ninacs, 2003

à des personnes qui répondent en commun, l'une pour l'autre, d'une même chose. Cette chose peut être un projet dont on accepte de répondre ou encore des objectifs, comme la promotion de toute une classe appauvrie.¹⁶

1.1.7.5 *La justice sociale*

Le concept de justice sociale distingue l'intervention communautaire des autres types d'intervention. Ce concept suppose l'élimination de toute exploitation, oppression et discrimination. La justice sociale serait donc, à toutes fins utiles, le fondement sur lequel reposent toutes les autres caractéristiques de l'intervention communautaire : son approche globale, sa vision plus égalitaire des rapports entre intervenants et usagers, son opposition au service vu comme une fin en soi et ses pratiques différentes d'exercice du pouvoir.¹⁷

1.2 **Les services, activités et projets de base des carrefours jeunesse-emploi**

Nous cherchons à mettre le cap sur l'adaptabilité aux besoins du milieu. Ainsi, flexibilité et créativité au service du jeune caractérisent notre intervention. À ce jour, notre offre de services de base est centrée sur quatre secteurs d'activités.

1.2.1.1 *Activités d'accueil*

Dans les carrefours jeunesse-emploi, l'accueil est le moment privilégié qui permet au personnel d'établir un contact rapide avec les jeunes adultes, afin de s'assurer que ceux-ci se sentent en confiance. Les diverses composantes de ce volet visent à faire une première évaluation des besoins et des attentes des jeunes adultes afin de les orienter vers les services appropriés.

Les aires d'accueil, d'information sont les lieux de découverte et d'échange par excellence pour les jeunes adultes. Dans un contexte de libre service, les jeunes adultes utilisent les divers outils mis à leur disposition, touchant les secteurs de l'emploi, de l'orientation scolaire et des initiatives jeunesse ou entrepreneuriales. De plus, ils ont accès à des outils de communication (tels que le télécopieur, le photocopieur, le téléphone, ordinateurs, etc.) pour faciliter la réalisation de leurs activités. On y trouve également des babillards d'information concernant les activités, les opportunités locales et les offres d'emploi.

¹⁶ G. Paiement (1990), Pour faire le changement, guide d'analyse sociale, Outremont, Novalis, p.67.

¹⁷ W. Ninacs (1994), «Le développement local. Enjeux et défis des corporations de développement communautaire», dans *Pratiques d'action communautaire en CLSC*, Ste-Foy, PUQ, p.145-146.

1.2.1.2 Activités d'orientation scolaire et professionnelle

Les activités d'orientation ont pour objectif de guider et d'accompagner le jeune vers un retour aux études ou une réorientation de carrière en établissant, en premier lieu, ses intérêts et ses compétences. Dans un deuxième temps, le conseiller en orientation du carrefours jeunesse-emploi explore avec lui le potentiel du marché du travail. Cette démarche permet au jeune de clarifier les étapes qu'il aura à franchir afin d'effectuer et de réussir son projet. Le conseiller en orientation appuiera le jeune dans la réalisation de son plan d'action et veillera à sa mise en oeuvre par des activités soutenues de suivi.

1.2.1.3 Activités favorisant l'intégration en emploi

Le conseiller en employabilité du carrefour est un professionnel qui offre, aux jeunes adultes à la recherche d'un emploi, une gamme variée d'information et d'outils portant sur le marché du travail. Il les guide, les accompagne et les suit dans leur recherche d'emploi, dans le maintien de celui-ci et dans l'ensemble de leur développement personnel et professionnel.

1.2.1.4 Activités d'entrepreneuriat jeunesse

Par le biais d'activités de sensibilisation et d'information, les carrefours permettent aux jeunes adultes de découvrir les réalités et les opportunités de l'entrepreneuriat comme une avenue d'emploi.

1.2.1 Projets jeunesse

Le carrefour jeunesse-emploi, en tant qu'acteur de son milieu, sollicite la collaboration de partenaires afin de réaliser divers projets jeunesse. Ceux-ci visent à répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes adultes des localités sur son territoire. Ces projets ont des visées multiples: prévenir le décrochage scolaire, mailler les entreprises et les jeunes adultes, contrer l'exode des jeunes adultes, etc. Ces projets prennent différentes formes et, règle générale, ils sont financés à partir de collectes de fonds, de demandes de subventions, ou par le biais de commandites.

1.2.2 Mandats supplémentaires actuels

Les carrefours jeunesse-emploi sont parfois identifiés, à leur demande ou celle de leurs différents partenaires, pour jouer le rôle de promoteurs de projets ou de programmes destinés aux jeunes adultes de leurs territoires. De manière générale, nous pouvons en identifier trois qui sont présents

dans une grande majorité de carrefours, soit : le programme *Solidarité jeunesse*, le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* et le projet *Place aux jeunes*.

1.2.2.1 Programme *Solidarité jeunesse*

Solidarité jeunesse est un programme réalisé en partenariat avec la Sécurité du revenu et Emploi-Québec. L'objectif est d'offrir une alternative à l'assistance-emploi aux jeunes adultes âgés entre 18 et 24 ans qui en font la demande. Ces jeunes se voient offrir une démarche d'accompagnement structurée leur permettant d'acquérir de l'autonomie et d'entreprendre une démarche de mise en mouvement leur permettant un retour à la santé, l'obtention d'un emploi, la réalisation d'un stage, un retour aux études, etc. La participation des jeunes adultes est volontaire ; ils ne sont pas contraints à s'y engager et leur refus n'entraîne aucune sanction.

Dès leur entrée à *Solidarité jeunesse*, les jeunes adultes amorcent une réflexion les amenant à faire le bilan de leur situation, de cerner les problèmes à résoudre et de déterminer leurs priorités et leurs possibilités d'emploi. En fonction de leurs besoins, ils entreprennent une série d'activités afin de définir leur projet de vie. Lorsque vient le temps de réaliser leur projet de vie, les jeunes adultes restent en lien étroit avec le carrefour qui les accompagne dans les différentes étapes de réalisation de ce projet.

1.2.2.2 *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*

Dans le cadre de ce projet novateur lancé par le gouvernement du Québec en février 2004, le Réseau assure la coordination de la mesure « agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse ». Le mandat consiste à coordonner la présence de 78 ressources, qui sont pour la majorité âgées de moins de 30 ans, réparties dans les 107 carrefours jeunesse-emploi du Québec.

De façon plus spécifique, le mandat des agents de sensibilisation consiste à travailler avec les acteurs du milieu local (écoles, organismes communautaires, jeunes hors-scolaire, élus locaux et provinciaux et associations de gens d'affaires) afin d'assurer le développement d'une culture entrepreneuriale, principalement chez les jeunes de 6 à 35 ans. De ce fait, les agents sont appelés à devenir des « relayeurs » d'information dans leur milieu, ce qui permettra de dynamiser l'entrepreneuriat local. D'une durée initiale de trois ans, le projet vient de terminer sa première année sur une note très convaincante.

1.2.2.3 *Projet Place aux jeunes*

Les carrefours jeunesse-emploi sont les principaux promoteurs du projet *Place aux jeunes*. Ce projet vise à lutter contre l'exode des jeunes adultes qualifiés des régions vers les grands centres, et d'influencer leur migration au profit de l'ensemble des régions du Québec par le biais de plusieurs activités telles que :

- Les séjours exploratoires ; généralement répartis sur trois fins de semaine, ils permettent aux jeunes adultes de découvrir ou de redécouvrir une région en se bâtissant un réseau de contact solide. Les participants sont donc en mesure de mieux planifier leur retour ou leur établissement dans cette région.

- Place aux jeunes-ados ; sensiblement sous le même modèle que les séjours exploratoires, cette activité permet aux adolescents de considérer leur avenir en région.
- Cybers bulletins ; en s'inscrivant au cyber bulletin les jeunes adultes reçoivent, sur une base hebdomadaire, un bulletin d'information sur les offres d'emploi, les loisirs ou les faits saillants de la région de leur choix, leur permettant ainsi de garder le contact avec cette région.
- Emplois en région ; vise à faire l'arrimage entre les chercheurs d'emploi désireux de s'installer en région et les employeurs éprouvant le besoin de combler des emplois.
- Séances d'information ; ces activités qui se déroulent en milieu urbain vise à informer les jeunes adultes sur leurs possibilités en région.

1.2.3 **Activités de références aux organismes partenaires**

Les carrefours jeunesse-emploi sont des acteurs de développement local, régional et national qui participent à de nombreux comités, conseils, et tables de concertation. Selon notre philosophie le développement doit se faire en partenariat avec les communautés plutôt qu'en vase clos. C'est pourquoi nous travaillons à établir, avec nos partenaires, une continuité et une cohérence des actions essentielles à offrir aux jeunes adultes pour qu'ils puissent s'insérer socialement, professionnellement et économiquement. Notre action ne peut se concrétiser sans l'apport quotidien des nombreux organismes présents dans l'ensemble des milieux locaux avec lesquels nous collaborons constamment. Afin de répondre aux divers besoins et intérêts des jeunes adultes, nous sommes souvent appelés à référer ces derniers vers les autres ressources de nos milieux. On pense entre autres aux groupes communautaires jeunesse, aux CDEC, CLSC, CLE, CLD, sans oublier nos pairs

des autres ressources communautaires de main d'oeuvre que sont les clubs de recherche d'emploi, les entreprises d'insertion, etc. Malgré tout, des besoins restent à combler.

1.3 Ce que nous pourrions offrir de plus

Notre intention à travers ce mémoire n'est certes pas de faire du mur à mur, mais de développer une proposition qui corresponde aux besoins des milieux locaux. Nous sommes conscients que certaines communautés ont des manques au niveau de leur offre de services à la jeunesse et que :

La jeunesse est une période de développement de la personnalité et de choix déterminants pour l'avenir. C'est aussi la période au cours de laquelle s'acquiert et se consolide un sentiment d'appartenance à un groupe ou à une collectivité.

Les jeunes d'aujourd'hui sont sollicités sur bien des plans : acquérir des savoirs et des compétences en constante évolution, développer leur sens de l'initiative et leur créativité, s'ouvrir davantage au monde, aux autres cultures, aux nouvelles réalités, etc. En retour, la société doit leur garantir les conditions propices pour assurer ce plein développement. Chaque jeune doit pouvoir, avec ses talents et ses aspirations, prendre sa place dans la société.

Le développement du plein potentiel des jeunes sollicite l'engagement des jeunes eux mêmes, de leurs parents, de l'école, des communautés locales et régionales, du gouvernement, des organismes communautaires et des autres partenaires. Il est essentiel d'éviter que des jeunes soient exclus en raison de difficultés particulières. Tous doivent pouvoir exercer leur citoyenneté en fonction de leur potentiel et de leurs intérêts.

Les interventions auprès des jeunes doivent viser à augmenter leur autonomie, à les soutenir et à chercher des solutions aux inégalités sociales et économiques qui mettent un frein à leur développement. Les stratégies à mettre en oeuvre doivent être adaptées aux différentes phases de la jeunesse et aux jeunes dans toute leur diversité.

1.3.1 Un accompagnement soutenu pour une meilleure continuité des services aux jeunes adultes

Un mandat et les ressources pour se consacrer à l'accompagnement des jeunes adultes.

C'est d'abord et avant tout parce qu'ils ont des besoins que les jeunes adultes se tournent vers les nombreux services publics et communautaires tout comme les autres citoyens québécois. Ne connaissant pas tous les services et ni toutes les portes d'entrée pertinentes, ils frappent plus fréquemment à la mauvaise porte ou baissent tout simplement les bras devant:

- la méconnaissance des services ;
- les longs délais d'accès aux services ;
- la complexité des services ;
- l'absence de transition entre les services ;
- le manque de complémentarité des services ;
- le manque de cohérence dans l'accès général des services publics et communautaires.

De plus, ces problèmes sont souvent associés à ce que nous qualifions aujourd'hui de discontinuité ou encore de manque de «cohérence» dans l'accès à de nombreux services offerts aux jeunes adultes. Une plus grande cohérence dans les services, ainsi qu'un meilleur arrimage entre les programmes représente d'ailleurs l'un des principaux arguments amenés par les différents partenaires, au Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000, pour exiger la mise en place d'une politique jeunesse Québécoise. Nous pouvons même affirmer qu'aujourd'hui, la question de la continuité des services est l'un des principaux fondements de la Politique Québécoise de la jeunesse et du plan d'action jeunesse qui en découle.

Le défi consiste à outiller les carrefours jeunesse-emploi en matière d'accompagnement intensif des jeunes adultes (16-24 ans) éloignés du marché du travail, mais aussi d'y consentir les ressources financières et humaines nécessaires afin :

- d'accompagner¹⁸ les jeunes adultes individuellement dans l'évaluation de leurs besoins et dans l'identification des ressources pouvant les aider à y répondre ;
- Être partenaire dans une démarche collective de simplification des parcours administratifs permettant aux jeunes adultes d'obtenir un service ;
- Être partenaire dans une démarche collective facilitant l'accès des jeunes adultes à des services en vue de les soutenir dans leur cheminement vers l'insertion sociale, professionnelle et

¹⁸ Tel que défini au chapitre 2 du présent document

économique, en limitant au maximum les périodes d'attente ou les délais causés par la lourdeur administrative ;

- Être partenaire dans une démarche collective augmentant la complémentarité entre les services, mesures ou programmes offerts.

De par leur mission, les carrefours jeunesse emploi, soutiennent et accompagnent les jeunes adultes dans les diverses étapes de leur intégration sociale et professionnelle. Le défi actuel consiste à favoriser l'extension du mandat à un accompagnement plus soutenu pour les jeunes adultes de 16-24 ans qui sont très éloignés du marché du travail et d'y consentir les ressources financières et humaines nécessaires.

Nous souhaitons faire part de notre disponibilité à participer, avec l'ensemble des partenaires concernés, à une démarche visant à simplifier les étapes administratives du parcours pour ces jeunes en difficulté. Il importe de favoriser et de soutenir leur cheminement en limitant au maximum les périodes d'attentes ou délais causés par des lourdeurs administratives.

L'introduction de ce document résume l'ampleur de la problématique vécue par une partie des jeunes du Québec. Dans nos Carrefours, nous rencontrons quotidiennement des jeunes de 16 à 35 ans et nous les accompagnons dans les différentes sphères de leurs vies. Cet accompagnement tient compte de leurs besoins indépendamment de la lourdeur de ceux-ci. Il est vrai que les problématiques vécues par ces jeunes nous appellent parfois à développer des projets qui exigent une intervention plus accrue, exemple *Solidarité jeunesse*. À ce jour, on croit que *Solidarité jeunesse* fut un succès de partenariat et d'accessibilité pour les jeunes de 18 à 24 ans demandeurs de la sécurité du revenu. Dans le chapitre qui suit le Réseau des carrefours jeunesse emploi voudrait aller une étape plus loin et solliciter un mandat et des ressources qui nous permettraient d'offrir un accompagnement intensif et structurant à des jeunes de 16 à 24 ans éloignés du marché du travail, qu'il soit ou non demandeur de la sécurité du revenu.

Chapitre 2
Mettre en place un grand chantier d'accompagnement
des jeunes de 16 à 24 ans

Comme nous l'avons vu en introduction, le défi démographique auquel le Québec fait face aujourd'hui doit pousser l'État québécois à innover et à soutenir des interventions positives afin d'intégrer au marché du travail le plus grand nombre de jeunes possible. C'est afin de relever ce défi que le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec souhaite être un partenaire actif en proposant la mise en place du plus vaste chantier d'accompagnement des jeunes défavorisés de 16 à 24 ans jamais réalisé au Québec. En effet, nous sollicitons le mandat de mettre en place un projet d'accompagnement des jeunes défavorisés sur le plan de l'emploi qui se veut une véritable alternative au recours passif à l'aide sociale d'un bon nombre d'entre eux. Le projet *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire), dont nous exposerons les grandes lignes ici, vise à offrir un maximum de soutien aux jeunes qui en éprouvent le besoin. Nous croyons qu'il répond entièrement à la volonté du premier ministre de mettre en place de nouvelles mesures qui soit « le moins programme possible et le plus personne possible ».

Au cours des prochaines pages, nous vous présenterons *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire), une nouvelle initiative d'intégration socioprofessionnelle, s'inspirant de *Solidarité jeunesse*, mais poussant plus loin ses meilleurs éléments. Nous expliquerons d'abord les concepts sur lesquels se base ce projet, puis nous décrirons les buts et objectifs qu'il recherche ainsi que son déroulement potentiel.

2.1.1 *Mon projet, j'y travaille* ... pour le découvrir

« La société québécoise constate que plusieurs de ses enfants et de ses jeunes éprouvent des difficultés majeures dans leur développement et qu'ils ne parviennent pas à trouver l'affection, la sécurité et les contextes appropriés à leur développement. Cette citation est une des grandes conclusions présentée dans le rapport du groupe de travail pour les jeunes, « Un Québec fou de ses enfants », en 1998. Document porteur d'une réalité plutôt triste, il aura heureusement permis la mise sur pied d'actions concrètes pour aider les jeunes en situation de vulnérabilité. Le programme *Solidarité jeunesse*, actif actuellement dans les carrefours jeunesse-emploi vient répondre en partie à ce constat. *Solidarité jeunesse* veut, par son intervention, aider les jeunes adultes qui font une première demande d'assistance-emploi, dans leur cheminement d'insertion, afin qu'ils développent le plus rapidement possible leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Mon projet, j'y travaille (nom temporaire) est une nouvelle initiative à l'image des jeunes, centrée sur leur mise en action, ficelée à l'aide des apprentissages hérités du programme *Solidarité jeunesse*, mais qui trouve son caractère intrinsèque dans une nouvelle forme d'accompagnement et une intervention

davantage dirigée vers l'apprentissage par projets. Le bilan positif des différents programmes *Solidarité jeunesse* à travers le Québec permet de constater l'importance de faire perdurer un projet de même nature, mais avec de nouvelles conditions pour parfaire l'intervention et offrir un service qui répond plus adéquatement aux besoins des jeunes adultes. Dans ce contexte, nous avons voulu développer une intervention qui s'appuie sur les cadres théoriques de l'empowerment, de l'accompagnement et de l'accompagnement par projet.

2.1.1.1 Cadre théorique

2.1.1.1.1 L'empowerment

En se référant au cadre théorique de l'empowerment, on peut constater que les nombreuses définitions tendent essentiellement vers des notions de caractéristiques personnelles (le sentiment de compétence personnelle, de prise de conscience et de motivation à l'action sociale), ainsi que celles liées à l'action, aux relations avec l'environnement et à sa dimension dynamique. Selon Eisen¹⁹ on définit l'empowerment comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Certains parlent de processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie.²⁰ Les notions de sentiments de compétences personnelles²¹ de prise de conscience²² et de motivation à l'action sociale²³ y sont des plus associées. L'empowerment comprend une dimension transactionnelle qui se joue aussi au plan social et collectif car il implique une relation avec les autres. À cet effet, Katz²⁴ le représente comme une synergie où les personnes sont, où il y a un partage des ressources et où la collaboration est encouragée. Il demande un effort individuel qui est alimenté par les efforts de collaboration. Ainsi, *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) vise à redonner aux jeunes qui y participent du pouvoir sur leur projet de vie par l'empowerment, mais pour ce faire, il est nécessaire de les y aider en les accompagnant.

¹⁹ EISEN, A. (1994). "Survey of neighbourhood-based, comprehensive community empowerment initiatives". *Health Education Quarterly*, 21 (2). p.235-252.

²⁰ GIBSON, C.H. (1991). "A concept analysis of empowerment". *Journal of Advanced Nursing*, 16. p.359.

²¹ ZIMMERMAN M.A. (1990). "Taking aim on empowerment research : On the distinction between individual and psychological concepts". *American Journal of Psychology*, 18. p.169-177.

²² KIEFFER C.H. (1984). "Citizen empowerment : A developmental perspectives" in J. Rappaport, R. Hess, & Swift (EDS.). Studies in empowerment : Steps toward understanding and action, New York : The Hayworth Press.

²³ RAPPAPORT J. (1997). "Terms of empowerment/exemplars of prevention : toward a theory for community psychology". *American Journal of Community Psychology*, 15. p.121-148.

²⁴ KATZ R. (1984). "Empowerment and Synergy : Expending the community's healing resources". *Prevention in Human Services*, 3. p. 201-226.

2.1.1.2. Un modèle d'accompagnement

Selon Philibert et Wiel, l'accompagnement comme fonction d'aide ou de soutien ressemble beaucoup au principe de l'écoute active développée par Rogers, puisque l'intervenant ne tente pas de changer l'individu, mais bien de travailler sur la relation qu'il entretient avec son projet ou son milieu. L'accompagnateur se soucie plus de la personne en projet que des résultats obtenus (réussite du projet)²⁵. L'accompagnement, c'est offrir une disponibilité, manifester de la disponibilité, laisser de l'autonomie, respecter le rythme, démontrer du soutien, répondre aux besoins exprimés, fournir des informations, favoriser l'intégration des apprentissages et partager les succès.

Selon Lucie Lamarche, doctorante en orientation, les jeunes adultes en difficulté ont des besoins qui peuvent être servis par l'accompagnement :

- Besoin d'agir par la mobilisation dans des actions qui soient satisfaisantes et actualisantes;
- Besoin de comprendre par la conscientisation de l'intersubjectivité Individu-Environnement;
- Besoin de par la recomposition des liens sociaux;
- Besoin de déployer ses savoirs par l'appropriation de l'expérience de soi;
- Besoin de se projeter par la projection de soi dans des projets.²⁶

Ces besoins pourront entre autres être comblés par les quatre pôles que comprend l'expérience d'être accompagné, soit être écouté et entendu, clarifier la situation existentielle, découvrir et ouvrir les possibles, choisir et décider en liberté.

Le rôle de l'accompagnateur en sera un de bienveillance à l'égard de la conduite du projet individualisé. L'accompagnateur se doit de garder une ligne directrice, celle qui aura été tracée dans la relation entre lui et le jeune, et d'intégrer dans son intervention les pôles essentiels de l'accompagnement. Enfin, l'accompagnement se traduira comme une relation d'épaule à épaule par laquelle le jeune ne sera pas dans une relation de suivisme. En exemptant une relation de l'ordre du pouvoir, on favorisera plutôt un lien éducatif basé sur le respect mutuel et le don de l'écoute. C'est donc au moyen de projets personnels et d'un accompagnement personnalisé que les jeunes pourront se mettre en action pour faire face à leurs besoins.

²⁵ PHILIBERT, Christian et Gérard WIEL. *Accompagner l'adolescence : du projet de l'élève au projet de vie*. Lyon : Chronique sociale, 1998, 2^e édition. 218 pages.

²⁶ LAMARCHE, Diane. *L'accompagnement dans l'insertion professionnelle : Une relation qui aide*. Carrièreologie, Revue francophone internationale, Université de Sherbrooke, consulté le 01/04/05 sur le site Internet http://www.carrierologie.uqam.ca/volume09_1-2/08_lamarche/index.html

2.1.1.3. L'accompagnement par projet

Il apparaît essentiel de définir la notion de projet pour parfaire la définition de l'accompagnement par projet. Un projet vise un objectif de formation fondamentale qui doit naître des besoins du jeune et rejoindre ses préoccupations dans l'idée d'une chose qu'il se propose d'exécuter. Le projet crée une ouverture sur de nouvelles possibilités pour le jeune; il assure une source de motivation par l'accompagnement; il développe la responsabilisation du jeune par la prise en charge de son projet de vie. Le participant sera amené à vivre des expériences génératrices de succès qui lui offriront la possibilité de développer des compétences et de les exploiter dans l'action et enfin, de développer son autonomie.

L'émergence et la maturation du projet s'effectuent par un processus :

- Développer une volonté de se prendre en charge;
- Approfondir la connaissance de soi;
- Approfondir ses choix et leur raison d'être;
- Mieux connaître ses facteurs de réalité;
- Développer une stratégie, formuler des objectifs;
- Découvrir l'existence d'un projet de vie etc.

Mon projet, j'y travaille (nom temporaire) cultive la philosophie d'accompagner le jeune en respectant son rythme puisque chaque personne est unique et qu'elle possède sa propre vitesse de croisière. Chaque pas prend donc son importance. Dans cette optique, l'intervenant doit développer un mode d'accompagnement par projet. Ce dernier ne se révélera pas comme étant une fin en soi, mais une forme de détour, pour confronter les participants à des obstacles et provoquer des occasions d'apprendre. Selon Philibert et Wiel, auteurs de l'ouvrage *Accompagner l'adolescence : du projet de l'élève au projet de vie*, la pratique d'accompagnement en projets recouvre l'ensemble des moyens qui permettent à chaque jeune d'élaborer, de mûrir, de mettre en œuvre son projet personnel. La réflexion abordée par Philibert et Wiel s'applique globalement dans un contexte scolaire. Par contre, les idées et les concepts peuvent être facilement transférables à un projet d'insertion socioprofessionnelle. Le modèle y sera d'autant plus pertinent dans un tel projet car le principal obstacle de cette proposition, adaptée au milieu scolaire, résidait dans la dualité de la relation accompagné-accompagnateur (étudiant/professeur). Cette dualité amène une difficulté puisque la relation d'enseignement traditionnelle comporte nécessairement une évaluation, ce qui va complètement à l'encontre de la relation accompagnateur/jeune. Dans un contexte d'insertion socioprofessionnelle, cet obstacle n'est pas ou peu présent, puisque le jeune utilise une démarche en

portant un regard sur l'atteinte des étapes franchies. Le rôle de l'accompagnateur en sera un de guide et non d'évaluateur.

Le projet, de par sa définition, a un sens très existentiel. En termes de potentialité et d'intentionnalité, le concept de projet se conjugue avec le seul verbe être, tandis que pour l'actualisation, il est possible de le conjuguer avec : se mettre en, élaborer un, avoir, réaliser un et évaluer. D'où, le schéma dynamique du projet²⁷ qui se divise en 6 étapes qui s'influencent entre elles :

- 1- Avoir un projet;
- 2- Élaborer un projet;
- 3- Se mettre en projet;
- 4- Être en projet;
- 5- Réaliser un projet;
- 6- Évaluer un projet.

Comme nous le verrons plus loin, ce sont ces mêmes étapes qui représenteront les six temps de *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire).

2.1.2. Clientèle cible

Afin de pouvoir mieux cerner les concepts de l'approche d'accompagnement qui sert d'assise à *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire), il est d'abord essentiel de nourrir notre connaissance concernant la réalité des jeunes québécois. Nous tracerons d'abord un profil des jeunes prestataires de l'assistance-emploi, puis celui des jeunes de *Solidarité jeunesse*.

2.1.2.1 Profil des jeunes adultes prestataires de l'assistance-emploi âgés de 18 à 25 ans au Québec

Pour les années 2004 et 2005, la moyenne du nombre d'adultes actifs au programme d'assistance-emploi s'établit à 39 971 pour l'ensemble du Québec. Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale émet mensuellement un rapport statistique sur les jeunes prestataires du Programme d'assistance-emploi qui présente certaines caractéristiques des jeunes adultes de moins de 25 ans pour lesquels une aide de dernier recours est versée²⁸. En observant le rapport du mois de janvier 2005, on remarque qu'il y a une plus grande proportion de femmes que d'hommes qui bénéficient du programme d'aide au Québec (respectivement 20 808 femmes pour 18 570 hommes). En ce qui a

²⁷PHILIBERT, Christian et Gérard WIEL. *Accompagner l'adolescence : du projet de l'élève au projet de vie*. Lyon, Chronique sociale, 1998, 2^e édition. 218 p.

²⁸ Secteur statistique, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. MESS, avril 2005.

trait au statut familial, sur un total de 39 971 prestataires âgés de moins de 25 ans en janvier 2005, on observe que 68,93% de ceux-ci sont des personnes seules et que 18,51% sont des familles monoparentales. La moyenne d'âge de ce groupe se situe autour de 21 ans, 34,9% ont moins de 21 ans et 65,09% ont entre 21 et 24 ans. Au niveau de la scolarité, on peut interpréter que 36,27% des jeunes prestataires ont terminé leurs études entre le secondaire I et le secondaire IV. Seulement 8,41% de ceux-ci ont obtenu un secondaire V. La grande majorité, soit 49,97% ont une scolarité inconnue et les autres ont soit un niveau primaire, collégial ou universitaire (respectivement 3,32%, 1,78% et 0,26%). La moyenne de la durée de présence cumulative au programme d'assistance-emploi est de 27,8 mois, toujours au mois de janvier 2005. La majorité des prestataires sont sans contraintes à l'emploi (53,29%) tandis que 24,96% ont recours à l'assistance-emploi pour cause de grossesse ou enfants à charge.

Il semble que de fâcheuses tendances perdurent depuis quelques années. En effet, six jeunes prestataires sur dix âgés de moins de 21 ans inscrits à la Sécurité du revenu en 1993 avaient grandi dans une famille ayant bénéficié de l'assistance-emploi pendant cinq à dix ans dans la majorité des cas. De plus, une étude de la Sécurité du revenu démontrait que près de la moitié des jeunes âgés de moins de 21 ans inscrits à l'assistance-emploi en 1983 y étaient toujours dix ans plus tard. Enfin, c'était plus de 71% des jeunes de moins de 21 ans inscrits à la Sécurité du revenu qui ne possédaient aucun diplôme²⁹.

2.1.2.2. Profil des jeunes de *Solidarité jeunesse*

Pour mieux parfaire le portrait de la clientèle ciblée par *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire), il faut jeter un regard sur le profil des jeunes participants au projet *Solidarité jeunesse*. D'après le bilan de la recherche-action *Solidarité jeunesse*, on peut définir le profil des participants par la citation suivante: « *La plupart du temps, il s'agit de personnes sous scolarisées vivant plusieurs problèmes personnels qui se présentent au bureau de leur Centre local d'emploi, plutôt que des jeunes chômeurs qui ont uniquement besoin d'être référés* »

²⁹ LEMIEUX, Nicole et Pierre LANCTÔT. *Commencer sa vie adulte à l'aide sociale*. DGP, DRES, Ministère de la Sécurité du revenu, 1995.

En effet, on remarque que 74,6% n'ont pas de secondaire V et que 35% n'ont pas de secondaire III³⁰. En général, leurs rapports avec l'école ont été conflictuels. Ils y étaient isolés, en ont été expulsés ou ont décroché. Le manque d'orientation en matière de choix scolaires ou professionnels est aussi fréquemment observé. D'ailleurs, à leur arrivée dans l'organisme jeunesse, les participants sont souvent incapables de se projeter dans l'avenir. Ils connaissent peu leurs centres d'intérêt individuels, leurs qualités ainsi que les défauts d'attitude (savoir-être) à modifier. De plus, ils n'ont souvent aucune idée de l'existence du tissu des ressources communautaires et institutionnelles de leur collectivité. Cette situation fait qu'ils ont plus de difficulté à trouver un emploi.

Les participants, qui sont majoritairement de sexe masculin (57,3% des cas), ne vivent plus chez leurs parents dans 63% des cas. 93,9% ont le statut de personne seule et 3,7% sont chef de famille monoparentale (principalement des femmes)³¹. En effet, les cas de grossesse sont courants chez les participantes. Sur les 109 459 jeunes de moins de 25 ans qui ont eu recours aux services du ministère entre avril 2003 et mars 2005, environ 16 000 jeunes filles allaient avoir ou avaient déjà des enfants à charge. De ces 16 000 jeunes filles, environ 11 000 d'entre elles étaient issues d'une famille présente à l'aide sociale dans l'année de référence³².

Beaucoup de participants ont été en contact avec le système de protection de la jeunesse. En effet, nous savons que presque tous les jeunes adultes qui participent à *Solidarité jeunesse* ont connu ou connaissent des tensions familiales. En général, le rapport entre les jeunes et leurs parents est conflictuel (tensions, abus sexuels, violence, parents toxicomanes, etc.).

La toxicomanie est aussi une problématique souvent rencontrée chez les participants. Les cas lourds de toxicomanie sont minoritaires, selon nos informations. Cependant, un nombre non négligeable de jeunes de *Solidarité jeunesse* consommeraient des drogues douces et de l'alcool régulièrement. La criminalité est également un problème rencontré chez certains participants. Particulièrement en milieu urbain, certains jeunes de *Solidarité jeunesse* sont membres de gangs de rue qui cherchent à contrôler des territoires pour y déployer des réseaux de vente de stupéfiants et de prostitution. Bien

³⁰ Gouvernement du Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Rapport du comité aviseur de Solidarité jeunesse : Bilan de la recherche action Solidarité jeunesse*. Avril 2003, 68 p.

³¹ Idem.

³² Données fournies par le Bureau de développement des services aux jeunes du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

qu'il s'agisse d'une minorité de cas, il n'en demeure pas moins qu'il est très difficile de réunir les conditions propices à l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

De nombreux participants sont aux prises avec un problème relatif au logement. Une proportion importante de jeunes a quitté le logement des parents. Ils éprouvent, pour différentes raisons, des difficultés à se trouver un logement. D'ailleurs, la situation financière des jeunes qui entrent dans le programme est parfois catastrophique (deux ou trois mois de loyer en retard, cartes de crédit pleines, etc.). Souvent, ces jeunes n'ont pas la moindre idée de la manière de tenir un budget. Au niveau du travail, leur expérience est souvent peu significative et intermittente et certains ont déjà travaillé au noir. Certains jeunes n'ont également pas acquis une connaissance du français oral et écrit suffisante pour fonctionner adéquatement dans la société québécoise.

En somme, la clientèle cible est la suivante :

- Jeunes âgés de 16 à 24 ans sans égard au statut (avec ou sans chèque) incluant tous les jeunes adultes demandeurs à l'assistance-emploi;

Pour être admissible :

- Avoir quitté le système scolaire;
- Être sans emploi;
- Être sans diplôme d'études terminales ou avoir des difficultés d'intégration en emploi.
 - Sans formation qualifiante;
 - Pas d'expérience significative et peu de présence sur le marché du travail;
 - Risque de chômage élevé.

Les activités proposées dans notre projet prennent vraisemblablement en considération les faits qui viennent d'être présentés. Il apparaît tout de même important de spécifier que le modèle proposé se définira par une approche globale d'intervention qui devra être adaptée aux différentes régions du Québec en fonction de la réalité de chacune d'entre elles, tout comme c'était le cas pour *Solidarité jeunesse*.

2.1.3 Sources de référence aux carrefours jeunesse-emploi

- Sécurité du revenu
- Emploi-Québec
- Centre jeunesse
- Centre d'éducation des adultes
- Écoles secondaires
- Autres
- Les maisons de jeunes
- CLSC
- Travailleurs de rue
- Auberges du cœur
- Organismes de justice alternative

2.1.4 L'expérience de *Solidarité jeunesse*

De l'expérience *Solidarité jeunesse*, nous pouvons tirer des leçons significatives qui permettront la mise en place d'un cadre d'intervention centré sur les besoins des jeunes et où la mise en action prend tout son sens. Le bilan positif des différents programmes *Solidarité jeunesse* à travers le Québec permet de constater l'importance de faire perdurer un projet de même nature, mais avec de nouvelles conditions pour parfaire l'intervention et offrir un service qui répond plus adéquatement aux besoins des jeunes adultes.

2.1.4.1. La dimension volontaire

À titre comparatif, les objectifs de *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) s'appuient sur les éléments gagnants de *Solidarité jeunesse*. Par exemple, la dimension volontaire du projet apportait un volet essentiel qui permettait au jeune d'avoir la liberté de s'y engager ou non. Cet aspect est tout aussi primordial dans *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) puisqu'il est directement axé sur la notion de l'empowerment. En effet, le jeune fait lui-même le choix de participer et est donc immédiatement engagé et responsable de son projet de vie.

2.1.4.2. Intervention personnalisée et continue

Également, l'intervention personnalisée et continue offerte aux jeunes dans *Solidarité jeunesse* et cet aspect central au projet doivent être poussés plus loin. Comme nous l'avons démontré plus haut, les problématiques des jeunes en difficulté tout comme les réalités régionales sont diverses et un accompagnement personnalisé à chacun permet de prendre en compte l'environnement et le milieu du jeune et de développer une relation de confiance entre lui et son intervenant. L'accompagnement continu permet quant à lui de continuer à respecter le rythme de chaque jeune et de lui permettre de suivre les six temps du projet de la manière qui lui conviendra.

2.1.4.3. Mobilisation de la communauté

La mobilisation de la communauté a été fort importante dans la mise en place de *Solidarité jeunesse* et *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) se voudrait encore plus axé sur cette dimension en intensifiant le partenariat entre les acteurs de celle-ci afin de faciliter la réalisation des choix des jeunes et de leur donner tous les outils pour qu'ils empruntent une trajectoire d'insertion sociale et professionnelle. Entre autres, *Solidarité jeunesse* avait donné lieu à la création des comités locaux de suivi. Cette innovation a permis de consolider le partenariat entre les différents partenaires tout en travaillant étroitement à répondre aux besoins du jeune. Dans *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire), il serait important de faire travailler, tant au niveau local que national, les différents partenaires institutionnels et communautaires au sein de ces comités locaux, mais aussi au sein d'un comité aviseur national tout au long de la démarche afin d'améliorer la continuité de services et de soulever les obstacles rencontrés par les divers acteurs du projet.

2.1.4.4. Souplesse administrative

Selon le comité aviseur de *Solidarité jeunesse*, ce projet a, à ses débuts, profité d'une souplesse administrative qui a apporté des ajustements dont certains étaient fondamentaux³³. Cette souplesse administrative a été un des éléments importants du développement de *Solidarité jeunesse* et est capital pour *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire). La souplesse pourrait entre autres être appliquée au niveau du schéma d'intervention afin que le jeune traverse les étapes de son projet à son rythme et puisse même revenir aux étapes antérieures si nécessaire, mais aussi au niveau de l'évaluation du cheminement du jeune. Celle-ci devrait comprendre les acquis du jeune et sa mise en mouvement et non uniquement son retour ou non à la Sécurité du revenu.

Ainsi, c'est en s'appuyant sur les notions théoriques, la clientèle visée et les acquis de *Solidarité jeunesse* qu'a été développé *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) que nous vous présentons maintenant.

³³ Gouvernement du Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Rapport du comité aviseur de Solidarité jeunesse : Bilan de la recherche action Solidarité jeunesse*. Avril 2003, 68 p.

2.2 Mon projet, j’y travaille ... pour mieux le connaître

2.2.1. Buts et objectifs

Par l’entremise d’un réseau constitué de différents partenaires du milieu, nous voulons permettre aux participants de s’approprier un but, de prendre part à un projet par lequel ils pourront développer leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle et se sentir actifs au sein de leur communauté. Ainsi, à l’aide du cadre théorique de l’empowerment, nous visons à accroître les habiletés favorisant l’initiative, le contrôle, l’estime de soi et la confiance en soi des jeunes, par un processus qui implique la participation et la synergie de la communauté. Nous souhaitons développer une forme de maillage où chacun des acteurs y sera complice. Les jeunes, pierre angulaire du projet, seront donc au cœur d’une dynamique animée par le milieu. Le but est d’aider le jeune adulte à acquérir l’autonomie nécessaire pour prendre le contrôle de sa propre vie en étant accompagné et en trouvant une source identitaire positive dans le tissu social de sa communauté.

Le projet d’intervention s’articulera plus particulièrement autour des volets suivants :

- Réaliser des interventions axées sur le développement de projets pour provoquer des situations d’apprentissage;
- Favoriser une approche d’accompagnement comme fonction d’aide ou de soutien dans laquelle l’intervenant ne tente pas de changer l’individu, mais bien de travailler sur la relation qu’il entretient avec son but, son projet;
- Développer une intervention qui tient compte des besoins spécifiques de chaque participant;
- Participer au développement global des participants par l’atteinte de leur pleine autonomie;
- Travailler en partenariat avec le milieu.

Les objectifs sont donc :

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
1. Permettre aux participants et participantes de Mon projet, j’y travaille (nom temporaire), d’acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle par le biais d’un processus d’accompagnement en projet. ³⁴	Pour les participants : <ul style="list-style-type: none">○ Autonomie financière○ Obtention d’un emploi○ Retour aux études○ Rétablissement personnelle

³⁴ Accompagnement en projet tel que défini par Philibert Christian et Wiel, Gérard dans *Accompagner l’adolescence : du projet de l’élève au projet de vie*, Lyon : Chronique sociale, 1998, 2^e éd., 218p.

<p>2. Développer une intervention qui s'inscrit dans l'approche par projets.</p>	<p>Pour les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Atteinte d'un but ○ Prise de contrôle sur sa vie ○ Développement de compétences qui pourront être exploitées dans l'action
<p>3. Centrer les actions sur le renforcement des capacités de la communauté, en visant une cohésion sociale pour soutenir l'insertion des jeunes.³⁵</p>	<p>Pour la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobilisation et implication directe des milieux de l'éducation, de la santé, des services communautaires, des services de garde et de l'entreprise privée dans la réalisation des plans d'action vers l'autonomie des jeunes. ○ Participation au développement d'un capital social. Aider les jeunes à être actif dans la société et non pas au crochet de celle-ci.

2.2.2. L'intervention

La visée du projet est donc de créer un plateau d'intervention qui se divisera en 6 temps, où par l'entremise de projets et d'expériences concrètes, les participants pourront développer, sur une base volontaire, les compétences requises pour réaliser leur plan d'action personnel en bénéficiant d'un accompagnement dans les différentes étapes de réalisation. *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) s'inscrit dans une démarche d'accompagnement où la mise en action du jeune s'articule autour d'une approche par projets, dont la réalisation est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre d'une séquence comportant les six temps suivants qui forment une boucle où il est possible de revenir aux temps précédents. Notons que chacun des temps ne requiert pas nécessairement de préalables, en ce sens qu'un participant pourrait passer du temps 2 au temps 4 si ce passage s'insère bien dans son cheminement.

Temps 1 : Avoir un projet

Le temps 1 est en fait une rencontre d'accueil auquel chacun des référés pourra accéder en se présentant dans son carrefour jeunesse-emploi. Temps 1 ou Avoir un projet, c'est offrir au jeune une disponibilité pour lui permettre d'évaluer ses besoins et de se questionner sur la façon de les résoudre. À cette occasion, l'accompagnateur pourra répondre aux besoins exprimés en fournissant

³⁵ Proposition faite dans le document de travail : Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelles des jeunes : L'évaluation du projet Solidarité Jeunesse, avril 2003

des informations sur *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) et en guidant le jeune vers un cheminement lui permettant de saisir des occasions d'apprendre et de développer son autonomie. *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) étant un processus de participation volontaire, on considère qu'un jeune qui y adhère présente déjà une volonté de se prendre en charge donc de s'inscrire dans un processus de projet.

Dès lors, le jeune prendra le titre de chargé de projet et entamera la première étape d'une relation d'accompagnement. Pour Lucie Lamarche, cette étape de l'accompagnement est aussi une invitation à soi. L'authenticité manifestée par l'accompagnateur convie à l'authenticité de l'accompagné. Cette invitation à soi, rappelle son histoire, marquée d'expériences plus ou moins satisfaisantes, mais appelle aussi son présent empreint de ce qu'il est devenu et son avenir dans lequel il a des compétences à actualiser. L'invitation à soi inclut aussi et surtout, la reconnaissance de ses succès et de son propre changement.³⁶ Le chargé de projet aura alors la mission de porter un regard sur ses forces, celles qu'ils pourraient éventuellement exploiter pour réaliser les étapes de son projet futur.

Exemple de ce qui pourrait se faire dans un carrefour jeunesse-emploi pour le temps 1 :

Étapes d'accompagnement	Objectifs	Exemple de moyens (selon les possibilités propres à chacun des milieux)
Accueil et évaluation Temps de participation du jeune adulte : * Le temps de participation demeure ajustable selon les besoins et le cheminement des individus	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le profil du jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrimage avec l'organisme qui réfère*** • Prise de contact entre le Carrefour et le jeune adulte
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer ses besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre(s) individuelle(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir l'entente de participation avec le jeune adulte 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle

Temps 2 : Élaborer un projet

Le temps 2 c'est une étape d'analyse, par laquelle le participant ou la participante formalisera ses objectifs et développera des stratégies pour les atteindre. Le rôle de l'accompagnateur consiste à

³⁶ LAMARCHE, Lucie. *L'accompagnement dans l'insertion socioprofessionnelle : une relation qui aide*. Carriérologie, Revue francophone internationale, Université de Sherbrooke,

assister le chargé de projet dans ses réflexions sur l'analyse de sa situation. On se demandera alors : Quel(s) objectif(s) atteindre? Quelles ressources employer ? Quelles contraintes prendre en compte? Quelles stratégies, quelles pistes envisager? À cette étape, l'accompagnateur et l'accompagné partagent une vision commune de l'accompagnement par projet et développent une relation de confiance.

Ce temps est en quelque sorte une co-création de solutions où l'accompagnateur et l'accompagné bénéficient d'un espace de création où chacun peut explorer ces solutions. Cependant, il en revient au chargé de projet de fixer ses objectifs (ou solutions), c'est un acte individualisé, afin de développer le potentiel de mobilisation de celui-ci, de lui permettre de prendre le contrôle pour construire ses stratégies en fonction de ses forces.

Temps 3 : Se mettre en projet

Le temps 3 c'est en fait l'établissement du plan d'action du participant ou de la participante. À cette occasion l'accompagnateur fournit aux jeunes un cahier de projet dans lequel il inscrira le choix de ses stratégies d'action. On se questionnera sur le plan d'action à adopter. S'accorde-t-il avec le ou les objectifs? Est-il réaliste? Pouvons-nous établir un échéancier de réalisation? Comme dans les temps précédents, on veut permettre au jeune de développer sa responsabilisation en lui donnant la chance de se prendre en main, de se mettre en projet.

Exemple de ce qui pourrait se faire dans un carrefour jeunesse-emploi pour le temps 3 :

Étapes d'accompagnement	Objectifs	Exemples de moyens (selon les possibilités propres à chacun des milieux)
<p>Découvrir leur potentiel et les possibilités qui s'offrent à eux «Explo-découverte»</p> <p>Temps de participation des jeunes adultes :</p> <p>* Le temps de participation demeure ajustable selon les besoins et le cheminement des individus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître toutes les ressources pertinentes à leur cheminement personnel et professionnel et institutions de sa communauté 	<p>Présentation et visites des diverses ressources du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> CLSC (planning familial, travailleurs sociaux, prévention des MTS, etc.) Services de dépannage (banques alimentaires, tablee populaire, vestiaires, friperies, logement sociaux, cuisines collectives, etc.) Services de soutien (prévention du suicide, centre de désintoxication, répit parental, centre d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence, etc.) Centres de formation professionnelle et éducation des adultes Entreprises d'insertion Autres organismes jeunesse <p>Activités en lien avec les besoins de base</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un logement ou amélioration des conditions de logement Acquisition de carte médicale et d'assurance sociale Stabilisation de la situation sur le plan de l'immigration
	<ul style="list-style-type: none"> Développer des habilités sociales et professionnelles et prendre connaissance de ses aptitudes, de ses intérêts et valeurs 	<p>Ateliers de connaissance de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> Aptitudes, intérêts et valeurs Communication et résolution de problèmes, Motivation et persévérance, Attitudes à adopter en emploi Habilités sociales <p>Atelier sur les techniques et outils de recherche d'emploi</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'une bonne hygiène et habitudes de vie 	<p>Ateliers pour une bonne hygiène de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers sur le budget et l'endettement Consommation de drogue et alcool Promouvoir l'activité physique et une saine alimentation Suivi médical <p>Visites</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre communautaires et de loisirs Bibliothèques et musée, Centres sportifs, etc.
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du plan d'action 	<p>Rencontres individuelles avec intervenants Processus d'orientation scolaire et professionnelle</p>

Temps 4 : Être en projet(s)

Le temps 4, c'est une phase de préparation où le chargé de projet pourra acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de son projet. Par expérience et avec les données présentées plus haut sur les jeunes et plus spécifiquement sur les jeunes prestataires de l'assistance-emploi, on réalise que nombreux sont ceux qui doivent, avant d'entreprendre les démarches de leur plan d'action vers la pleine autonomie, d'abord subvenir à leurs besoins de base et se procurer des outils essentiels au bon fonctionnement en société. Le temps 4 veut en fait favoriser l'autonomie personnelle et sociale. Par l'entremise d'activités de groupe ou individuelle, à l'intérieur d'un carrefour jeunesse-emploi ou dans la communauté, et de réalisation de projets à petite échelle, les chargés de projet qui en nécessitent le besoin pourront participer à cette phase qui leur permettra d'être mieux équipés pour ensuite réaliser leur projet personnel. Le but de cette phase est de faire vivre des réussites aux jeunes pour qu'ils puissent développer l'estime de soi. Cette étape leur permettra d'actualiser leurs compétences, leurs forces afin de pouvoir puiser la confiance nécessaire pour réaliser leur projet de vie. Les chargés de projet pourront également, par l'entremise d'actions posées dans la communauté, ressentir la possibilité, voir même le désir, de prendre ou reprendre une place dans la société et y trouver une source identitaire. Le rôle de l'accompagnateur en est toujours un de « guidance » soutenue par une direction qui fera sens pour l'accompagné.

On a répertorié, sous forme de tableau, les objectifs spécifiques du temps 4 qui est d'une durée indéterminée, afin de respecter le rythme de chacun des jeunes.

Objectifs pour les participants

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Comblent les besoins de base <ul style="list-style-type: none">○ Acquisition d'un logement ou amélioration des conditions de logement;○ Obtention des cartes médicales nécessaires, d'une carte d'assurance sociale, stabilisation de la situation sur le plan de l'immigration...;○ Accès suffisant et nutritif à des denrées alimentaires;○ Amélioration de la gestion des finances personnelles etc.
Favoriser l'hygiène <ul style="list-style-type: none">○ Hygiène corporelle;○ Propreté des vêtements;○ Odeurs etc.
Prendre en charge la forme physique <ul style="list-style-type: none">○ Activités physiques;○ Sports d'équipe;○ Développement de saines habitudes alimentaires.

<p>Prendre en charge la santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi psychosocial; ○ Suivi médical etc.
<p>Développer l'estime personnelle et la connaissance de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Confiance en soi; ○ Connaissance de ses aptitudes, de ses intérêts et valeurs; ○ Développement d'outils pour faire face aux difficultés de la vie; ○ Connaissance d'une réussite etc.
<p>Développer les habiletés sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Respect; ○ Coopération; ○ Ponctualité; ○ Civilité etc.
<p>Développer un réseau social et d'entraide</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités de groupe; ○ Développement des habiletés sociales; ○ Actions dans la communauté; ○ Développement des connaissances sur les ressources du milieu etc.
<p>Diminuer la consommation de substances psychotropes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan de consommation; ○ Favorisation d'un accompagnement et non d'un discours moralisateur; ○ Implication dans des actions concrètes pour amener à diminuer la consommation; ○ Réduction des méfaits; ○ Fixation d'objectifs réalistes pour diminuer la consommation
<p>Développer sa citoyenneté active</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Projets de développement des connaissances sur les normes, les droits et libertés, les lois, la démocratie...; ○ Approfondissement des connaissances sur la diversité culturelle et les différences inhérentes aux communautés culturelles;
<p>Mieux connaître les rôles et fonctions des institutions de sa communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités et projets permettant de mieux connaître les rôles des institutions (CHSLD, Centre Local d'Emploi, services communautaires, services municipaux, programmes gouvernementaux, institutions...); ○ Participation à des actions concrètes dans les institutions de la communauté

Exemple de ce qui pourrait se faire dans un carrefour jeunesse-emploi pour le temps 4 :

Étapes d'accompagnement	Objectifs	Exemples de moyens (selon les possibilités propres à chacun des milieux)
<p>Essais et validation des choix « Explo-action »</p> <p>Temps de participation des jeunes adultes :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de compétences transférables 	<p>Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> • RCR, • Caisses enregistreuses, • Services à la clientèle, • Informatique de base, etc.

<p>* Le temps de participation demeure ajustable selon les besoins et le cheminement des individus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du plan d'action • Faire vivre une réussite 	<ul style="list-style-type: none"> • Journées d'observation • Plateaux de travail • Stages en milieu de travail • Tutorats professionnels - mentorat • Stages en milieu scolaire (étudiant d'un jour) • Laboratoire professionnel d'exploration • Bénévolat
--	---	--

Temps 5 : Réaliser un projet

Le temps 5 est une étape très importante dans le grand chantier d'accompagnement. C'est en fait l'espace où les participants pourront concrétiser la réalisation d'un projet personnel soutenu par le milieu et favoriser davantage l'autonomie professionnelle sans laisser pour compte les deux autres. En lien avec les objectifs et les stratégies de réalisation fixés dans le cahier de projet personnel, on se questionnera à savoir comment suivre le projet; quelle régulation, quels ajustements apporter; comment garantir la cohérence entre la mise en œuvre et les objectifs etc.

Dans cette étape, l'accompagnement de l'intervenant est tout aussi rigoureux et perdure comme source de motivation. En écoutant, en facilitant la clarification des situations, en étant proposant et en facilitant la prise de décisions, l'accompagnateur en relation avec le jeune soutiendra celui-ci dans la réalisation de son projet. Tel que stipulé par la notion de l'empowerment, il en reviendra au chargé de projet de prendre le contrôle et les initiatives nécessaires à la réalisation du projet. Cette approche favorise l'intégration d'apprentissages et permet aux jeunes de s'approprier son but, de se sentir en contrôle sur sa vie, donc la motivation de réussir pourra se tailler une place.

Il est fortement recommandé que la réalisation du projet personnel se déroule à l'extérieur du cadre de travail des temps précédents. Les quatre premiers temps sont réalisés en respectant un degré de souplesse important et essentiel. Par contre, pour le temps 5, le chargé de projet devra s'adapter aux différences inhérentes, sur le plan de l'encadrement, du milieu dans lequel il réalisera son projet. Le chargé de projet sera donc confronté à une cellule où l'encadrement serait similaire à celui du marché du travail. Les acquis du projet *Solidarité jeunesse* nous ont permis de constater que l'intervention sous sa forme actuelle, devrait être suivi d'une période de transition avant de pouvoir constater une insertion socioprofessionnelle réussie.

Voici maintenant les objectifs pour les chargés de projets au temps 5 :

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Développer son projet de vie
Développer les habiletés sociales
Développer les habiletés de base en emploi
Développer des compétences professionnelles
Développer un réseau social et d'entraide
Diminuer la consommation de substances psychotropes
Développer sa citoyenneté active
Mieux connaître les rôles et fonctions des institutions de sa communauté
Développer l'estime personnelle et la connaissance de soi

Les projets personnels peuvent prendre différentes formes et s'inscrire dans plusieurs lieux d'expérience. La communauté joue le rôle de société d'accueil dans laquelle le jeune s'y détermine une place qui lui convient. Le rôle d'un agent de liaison sera donc impératif, d'abord, pour sensibiliser le milieu à l'approche de *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) et aussi, pour formaliser des partenariats qui s'inscriront dans une continuité de services pour répondre aux besoins des jeunes. Dans une démarche en continuité de services, les partenaires établissent des mécanismes de référence et de suivi qui assurent la complémentarité. On doit faciliter les passerelles pour les jeunes en créant des liens inter-établissements qui viennent formaliser les formes, les conditions et la réalisation des services donnés en collaboration.

En appuyant la démarche d'un jeune qui désire se mettre en action, on favorise le développement d'un capital humain bénéfique pour la communauté à l'opposé d'un jeune qui demeure au crochet de la société. Lorsqu'un jeune adulte est actif dans la société il se donne les possibilités de fonder une famille, de s'engager socialement et financièrement ainsi que de participer au renouvellement générationnel. C'est donc dans l'intérêt collectif que *Mon projet, j'y travaille* (nom temporaire) veut par son intervention contribuer à l'implication du milieu pour créer une communauté d'accueil pour les jeunes. Les chargés de projet pourront s'impliquer dans différents milieux, en voici des exemples :

- Entreprises d'insertion
- Projets jeunesse (connexion compétence)
- Jeunes parents
- Ma place au soleil
- Chantier Jeunesse
- OFQJ/OQAJ
- Stage en entreprise
- Stage scolaire
- Mesures
- Alternance travail/études
- Formation en entreprise
- Jeunes volontaires
- Chantier communautaire
- Voyage à l'étranger
- Cuisines collectives
- Implication communautaire

- Implication dans des activités culturelles

- Et bien d'autres...

Exemple de ce qui pourrait se faire dans un carrefour jeunesse-emploi pour le temps 5 :

Étapes d'accompagnement	Objectifs	Exemples de moyens (selon les possibilités propres à chacun des milieux)
Mise en action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement vers d'autres ressources existantes identifiées comme lieu d'actualisation de son plan d'action : <ul style="list-style-type: none"> • Retour à la santé • Intégration en emploi • Retour aux études • Mesurer, développer, réajuster ou solidifier ses compétences, ses habilités de base : <ul style="list-style-type: none"> • Habiletés sociales • Habilités de base en emploi • Compétences professionnelles • Maintien du niveau de responsabilisation • Développer sa citoyenneté et son réseau social et d'entraide 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises d'insertion • Organisme en alphabétisation • Centre de formation • Éducation aux adultes • Jeunes volontaires • Semo • Centre de désintoxication • Organismes en santé mentale • Centre de service en déficience intellectuelle • Projets jeunesse (Connexion compétences) • Ma Place au soleil • Chantier jeunesse • Stage ou travail à l'étranger (OFQJ/OQAJ) • Alternance travail-études
	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion en milieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions salariales d'E-Q si nécessaire • Compagnonnage • Etc.

Temps 6 : Évaluer un projet

Le temps 6 c'est en fait l'évaluation du projet qui a été réalisé. Le participant ou la participante, toujours en relation d'accompagnement, se questionnera à savoir comment il peut évaluer son projet, comment il peut évaluer les compétences qu'il a développées et comment celles-ci pourraient être transférées à d'autres sphères de sa vie. Enfin, quelle est son appréciation personnelle du projet.

Pour être fidèle à notre cadre théorique comprenant l'empowerment, l'accompagnement et l'approche par projet, l'évaluation est en fait une autoévaluation réalisée par le chargé de projet. Comme mentionné précédemment, les six temps s'influencent entre eux et nécessitent une continue évaluation. Ainsi, l'étape de l'autoévaluation globale doit être réalisée à la fin du projet. Par contre, le processus de l'autoévaluation se retrouve dans chacun des temps. En revenant sur ses

objectifs initiaux et en aidant le jeune à évaluer chacune des étapes de réalisation, le chargé de projet peut se repositionner face à son projet de vie ou encore, confirmer celui-ci.

Exemple de ce qui pourrait se faire dans un carrefour jeunesse-emploi pour le temps 6 :

Étapes d'accompagnement	Objectifs	Exemples de moyens (selon les possibilités propres à chacun des milieux)
Accompagnement et suivi personnalisés	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le jeune adulte dans sa mise en action 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec le jeune adulte Prise de contact avec la ressource qui l'accueille dans l'actualisation de son plan d'action Établir un plan d'intervention concerté
	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la continuité de son plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec le jeune adulte Prise de contact avec la ressource qui l'accueille dans l'actualisation de son plan d'action Établir un plan d'intervention concerté
	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les vides de service lors d'abandon 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec le jeune adulte Prise de contact avec la ressource qui l'accueille dans l'actualisation de son plan d'action Réévaluer le plan d'action

Mon projet, j'y travaille (nom temporaire) crée une ouverture sur de nouvelles possibilités pour le jeune adulte; il assure une source de motivation par l'accompagnement; il développe la responsabilisation du jeune par la prise en charge de son projet de vie. Le participant sera amené à vivre des expériences génératrices de succès qui lui offriront la possibilité de développer des compétences et de les exploiter dans l'action et enfin, de développer son autonomie.

Parce que les jeunes adultes du Québec ont besoin d'un tel projet mobilisateur, nous souhaitons que le gouvernement du Québec soutienne ce grand chantier d'accompagnement.

Chapitre 3

Pleins feux sur des projets carrefours

Le présent chapitre vise à mettre en lumière certains projets et initiatives développés au cœur des carrefours jeunesse-emploi du Québec et qui, de l'avis de plusieurs, mériteraient d'être consolidés, élargis, ou encore, reconnus par le gouvernement du Québec. Ces projets viennent offrir des moyens concrets de répondre à différents questionnements exposés dans le document de consultation élaboré par le Secrétariat à la jeunesse.

Dans les pages qui suivent, nous élaborerons sur l'importance de consolider et d'étendre l'action des carrefours jeunesse-emploi en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse qui est au cœur du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse du gouvernement du Québec. Ensuite, nous porterons une attention toute particulière à trois projets développés dans certains carrefours. D'abord, celui des *chantier urbains* développé à Québec afin de permettre à des jeunes en difficulté d'intégrer le marché du travail et de développer un sentiment d'appartenance à leur communauté. Ensuite, le projet *Des Romains chez les Gaulois* visant l'intégration sociale et économique de jeunes immigrants urbains dans les régions développé par le Carrefour jeunesse-emploi Saint-Laurent à Montréal. Enfin, nous traiterons du projet *Mosaïque Montréal-Nord*, un projet mis sur pied afin de soutenir les jeunes haïtiens âgés entre 16 et 24 ans, résidents de l'arrondissement Montréal-Nord, en leur proposant différentes alternatives en ce qui a trait à la concrétisation de leur projet de vie, bien sûr axé sur l'insertion en emploi ou le retour aux études.

3.1 Entrepreneuriat jeunesse

3.1.1 Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

En février 2004, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, conviait les Québécoises et Québécois à un relever un important défi ; celui de l'entrepreneuriat jeunesse. Fruit d'une large consultation auprès des principaux partenaires du monde de l'entrepreneuriat québécois, ce projet propose la réalisation d'un véritable plan d'action élaboré en étroite collaboration avec les membres du réseau québécois de l'entrepreneuriat.

Les réflexions et échanges qui ont orienté la mise en place de ce plan d'action sont les suivants³⁷ :

- La promotion de la culture entrepreneuriale et le développement de l'entrepreneuriat constituent des facteurs essentiels au développement socioéconomique du Québec ;
- La culture entrepreneuriale favorise le développement d'habiletés et de valeurs qui permettent d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-agir qui sont profitables aux futurs entrepreneurs et employés, en somme, à tous les citoyens.
- Les entrepreneurs sont à la source du développement des entreprises, et les entreprises sont à la base du développement économique ;
- Le niveau d'activité entrepreneuriale d'une région et d'un pays influe sur leur développement économique respectif ;
- Le développement endogène garantit une meilleure stabilité et une plus grande pérennité des économies locales et régionales. Ainsi, l'entrepreneuriat facilite l'accroissement de la richesse des individus et de la collectivité sur un territoire donné.
- La logique du développement durable visant à «répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs» doit inspirer les actions qui favorisent la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat ;
- L'entreprise est définie ici dans son sens large, de manière à englober l'entreprise traditionnelle ou collective (économie sociale sous forme d'organisme à but non lucratif [OBNL] ou de coopérative) ;
- L'objectif fondamental de la démarche, soit **la promotion de la culture entrepreneuriale chez les jeunes**, sera atteint en misant sur la contribution de l'ensemble des partenaires socioéconomiques, y compris celle des médias.

Le développement de la culture entrepreneuriale repose donc sur ces fondements et cette culture est l'ensemble des valeurs et des convictions partagées, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-agir qui orientent plus ou moins consciemment le comportement des personnes, des institutions et de la population à l'égard de l'entrepreneuriat. Elle est donc assimilée à un environnement propice à l'émergence de l'entrepreneuriat et des valeurs entrepreneuriales tout en reconnaissant la

³⁷ Plan d'action 2004-2005-2006, Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, Gouvernement du Québec, 2004

contribution des entrepreneurs au développement de leur communauté. Plus spécifiquement, la culture entrepreneuriale fait appel aux valeurs de créativité, d'autonomie, de responsabilité, de leadership et de solidarité.

Le plan d'action s'articule autour de trois axes d'intervention s'adressant directement aux jeunes.

- **Axe 1** : Reconnaître l'école comme un élément essentiel au renforcement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- **Axe 2** : Créer un environnement propice à l'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- **Axe 3** : Fournir des stratégies efficaces, accessibles et adaptées aux besoins des jeunes et des futurs entrepreneurs, pour réaliser leur projet d'entreprise.

Pour mettre en œuvre ces trois axes et les mesures rattachées, le gouvernement a décidé de miser sur l'expertise et la compétence des différents partenaires du réseau québécois de l'entrepreneuriat.

Dans cette optique, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec a été directement interpellé pour assurer le déploiement d'une mesure spécifique associée à l'axe 2. Cette mesure vise à établir un réseau de 78 agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, tous âgés de moins de 30 ans, dédié spécifiquement à soutenir l'action des différents acteurs travaillant au développement de l'entrepreneuriat jeunesse dans leur communauté et d'assurer la promotion de la culture entrepreneuriale.

Au niveau de la répartition des ressources sur le territoire québécois, une règle a été établie soit un agent par deux MRC, un agent par ville ayant le statut de MRC, dix agents pour la région montréalaise et sept pour la région de la Capitale-Nationale. Lors du dépôt du plan d'action, cette répartition semblait correspondre aux besoins exprimés à l'époque.

3.1.1.1 Actions des carrefours jeunesse-emploi

Suite à la mise en place de ce réseau, plusieurs actions ont été entreprises et des résultats concrets sont visibles après seulement un an d'activité. En effet, les agents ont eu l'occasion de rencontrer la majorité des partenaires de leur territoire respectif et ont réussi à développer des liens tangibles pour

le développement des objectifs mentionnés dans le cadre du plan d'action triennal 2004-2006 du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*.

Pendant la première année de leur mandat, les agents ont rencontrés au-delà de 18 000 étudiants de tous les niveaux scolaires, près de 5 000 enseignants et plus de 1 200 directions scolaires. Au niveau du rayonnement communautaire, les 78 agents ont pu rencontrer et informer au-delà de 450 élus municipaux et députés, près de 1 300 entrepreneurs, plus de 750 représentants de regroupements de gens d'affaires, approximativement 1 850 représentants d'organismes jeunesse et plus de 2 500 représentants d'organismes dédiés au développement économique de leur milieu.

Outre les résultats quantitatifs, des actions concrètes et structurantes ont été entreprises dans les milieux. Nous pouvons mentionner la mise en place de tables de concertation en entrepreneuriat, le développement de partenariats intéressants avec le milieu scolaire ainsi que la sensibilisation des élus à l'importance de promouvoir l'entrepreneuriat dans leur communauté.

À la lumière de ces résultats, nous pouvons conclure que les ressources ont travaillé au développement de leur milieu et que ces chiffres ne pourront aller qu'en augmentant au cours des prochaines années. Le travail des agents a été bien reçu dans la majorité des régions et les différents partenaires ont déjà commencé à solliciter de façon importante les agents. Compte tenu de la demande élevée de collaboration avec les agents, on peut même affirmer que les agents sont donc victimes de leur succès ! Toutefois, malgré l'ampleur des résultats récoltés à ce jour, il reste plusieurs partenariats et actions à développer.

3.1.1.2 Nécessaire consolidation du réseau

Tel que présenté dans la section précédente, le travail des agents a été bien reçu et ceux-ci ont eu à développer beaucoup de partenariats et de projets sur une courte période. Ainsi, la charge de travail a été beaucoup plus importante que prévue, ce qui nous fait dire aujourd'hui que quelques agents ont un territoire ou une réalité locale qui les empêche de travailler à un même niveau sur l'ensemble de leur territoire. Ces réalités répondent à des critères allant d'un territoire souvent trop grand en vertu des nombreux déplacements et le développement de partenariats, à des agents ayant une demi tâche les contraignant souvent à développer partiellement les projets et ou encore à des disparités si

grandes entre les territoires que l'adaptation des pratiques est soit ardue ou encore impossible à mettre en œuvre.

3.1.1.3 Poursuivre à long terme les actions entreprises

Les actions posées par les agents au cours de la dernière année nous permettent de croire que leur rôle est essentiel au développement de la culture entrepreneuriale. Cependant, malgré le travail acharné des partenaires du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et malgré les résultats obtenus après la 1^{ère} année d'intervention nous réalisons que le plan d'action initial de trois ans ne pourra entraîner un véritable changement de culture compte tenu du temps qu'il faut pour changer les mentalités. Suite à ce constat et aux nombreuses graines que les agents ont semées depuis le début de leur mandat, les fruits de leur labeur commencent à voir le jour et à prendre forme, il serait donc inopportun pour le gouvernement de mettre fin à ce projet novateur après la phase initiale de trois ans. C'est pourquoi **nous recommandons de poursuivre le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse** pour une période de temps significative qui permettra ainsi à notre société de réellement profiter de l'effet amorcé par ce projet.

3.1.2 Accompagnement initial en entrepreneuriat

La volonté des carrefours jeunesse-emploi est d'anticiper la venue de jeunes entrepreneurs, éveillés dans le cadre du *Défi*, et de les accompagner dans les étapes précédant le démarrage de leur entreprise.

Les carrefours jeunesse-emploi ne veulent pas se substituer aux organismes déjà existants et oeuvrant au niveau de l'accompagnement au démarrage d'entreprise, mais souhaitent occuper une niche spécifique d'accompagnement initial permettant à une personne d'obtenir des conseils au moment crucial qui précède la mise en place d'un projet d'entreprise.

Concrètement, les carrefours veulent jouer un rôle immédiatement après l'intervention de base des agents de sensibilisation et juste avant l'intervention des organismes de développement économique déjà en place. Évidemment, nous ciblons la clientèle déjà desservie par les carrefours, soit les jeunes adultes âgés entre 16 et 35 ans. Il est essentiel ici de spécifier que les carrefours jeunesse-emploi orienteraient leurs interventions avec l'individu en favorisant le développement de ses connaissances et ses compétences en vue de le préparer adéquatement aux étapes nécessaires à la création d'une

entreprise. Ensuite, dès que le carrefour sentirait que le jeune est prêt à présenter son projet il le dirigerait vers les organismes dont le mandat est dédié à l'aide au démarrage.

Évidemment, la mise en place de cette mesure nécessite un déploiement important tant au niveau financier qu'au niveau humain. Une stratégie propre à cette vision devrait être élaborée en collaboration avec tous les acteurs ciblés dans le cadre d'une mesure de ce type. Nous croyons que cette mesure, si elle devait voir le jour, s'insère dans le cadre d'intervention de nos organismes en priorisant d'abord le jeune et le développement de ses compétences ainsi que son intégration socioprofessionnelle.

3.1.3 Une avenue à considérer

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec et ses membres considèrent l'entrepreneuriat comme un élément d'intégration dans notre société. Au même titre que l'emploi, l'entrepreneuriat est une option permettant l'épanouissement personnel d'un individu qui lui apporte une satisfaction et une gratitude personnelle. Dans cette optique, l'entrepreneuriat peut être vu non seulement comme une «profession», mais aussi comme une possibilité de développement personnel. Nous soutenons l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et nous nous assurons que la culture entrepreneuriale soit bien implantée afin que tous les usagers, qu'ils aient l'intention ou non, de créer leur entreprise puisse au moins développer des valeurs leur permettant de développer leur avenir à leur manière.

3.2 Les *Chantiers Urbains* : Une approche sociale, riche et innovatrice.

Les *Chantiers urbains* ont été créés à Québec afin de permettre à des jeunes en difficulté d'intégrer le marché du travail et de développer un sentiment d'appartenance à leur communauté. Les *Chantiers* cherchent à faire fléchir principalement les problèmes d'emploi et le manque de mobilité chez les jeunes. Malgré son nom, cette formule peut facilement s'adapter à une communauté rurale.

Les *Chantier urbains* offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une expérience de travail rémunérée d'une durée moyenne de 26 semaines, au cours de laquelle ils découvrent leur milieu de vie, travaillent à l'amélioration de ce dernier, participent à des activités citoyennes, réfléchissent à leur engagement social et relancent leur projet de vie.

Le projet des *Chantiers urbains* a été amorcé en 2002 par un projet pilote réunissant une vingtaine de jeunes, dont le Carrefour jeunesse-emploi de la Capitale Nationale et la Société de la rivière Saint-Charles ont été les moteurs sur le plan de l'encadrement des jeunes et de la réalisation des travaux d'aménagement d'un parc urbain. Les *Chantiers* sont maintenant étendus à tous les arrondissements de la ville de Québec et ont profité à des centaines de jeunes. Outre les bénéficiaires qu'en retirent directement les jeunes, les *Chantiers urbains* ont également contribué au développement de la ville elle-même : aménagement de parcs et espaces verts, confection de fresques, nettoyage et sensibilisation à l'égard des graffitis, etc.

3.2.1 Un outil concret d'accompagnement soutenu par les carrefours jeunesse-emploi

Les carrefours jeunesse-emploi assurent la responsabilité sociale du projet. Ils constituent le partenaire privilégié puisqu'ils peuvent les mieux recruter les jeunes adultes pour lesquels le projet peut être profitable. Ils accompagnent les jeunes adultes au quotidien, dans le développement de leurs compétences, assurent l'élaboration et la réalisation du projet de vie des jeunes adultes et favorisent leur mise en mouvement notamment par l'insertion en emploi ou le retour aux études.

3.2.2 Un projet mobilisant qui sollicite la communauté

L'organisation des *Chantiers urbains* repose sur le principe d'un partenariat liant les principaux acteurs jeunesse du milieu qui mettent leurs ressources et leur expertise au service des jeunes.

Au niveau financier, la ville de Québec, via son programme triennal d'immobilisation, prévoit déjà des sommes pour la réalisation de certains travaux dans les différents arrondissements. Le financement des salaires des jeunes est assuré par les programmes de réinsertion d'Emploi-Québec qui collabore au recrutement, avec les Centres locaux d'emploi. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de sa *Stratégie emploi jeunesse*, s'est aussi associé de près à la mise en œuvre des projets en assumant le financement de l'encadrement des jeunes et en supportant quelques projets par le biais de son programme *Connexions compétences*. D'autres partenaires, tels que les Centres de santé et de services sociaux, le Forum jeunesse de la région de Québec, le CLD et plusieurs partenaires communautaires collaborent également aux *Chantiers urbains* en contribuant financièrement ou en mettant leurs ressources à contribution pour la réalisation des projets.

D'ailleurs, le caractère novateur des *Chantiers urbains* et leur apport social a permis à la Ville de Québec de remporter le prix *Ovation*, dans la catégorie développement communautaire, lors du gala clôturant les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) 2005. Bref une initiative gagnante pour les jeunes adultes d'une communauté.

3.3 Des Romains chez les Gaulois : La régionalisation de l'immigration, une richesse incontournable!

Il est de notoriété publique que Montréal demeure la porte d'entrée du Québec pour près de 80 % des nouveaux arrivants. Bon nombre y établissent leur lieu de résidence, y travaillent et y font l'exercice de leur citoyenneté. Au Québec, cette dernière année, c'est plus de 60%³⁸ de la croissance de la population active qui est attribuable directement à l'entrée sur le marché du travail d'immigrants. C'est dire à quel point l'apport de nouveaux immigrants amoindrit considérablement les conséquences du vieillissement (et ultérieurement du déclin) de la population.

3.3.1 Contexte des régions

Dans les régions, plusieurs problématiques convergent. Des facteurs tels le vieillissement de la population, la dénatalité et l'exode des jeunes au profit des grandes villes provoqueront une pénurie de main-d'œuvre croissante dans des domaines précis qui atteindra son apogée en 2011 avec la disparition de nombreuses municipalités. Les deux tiers des MRC connaissent d'ores et déjà une lente mais incontournable dépopulation³⁹. On recense même un bilan migratoire négatif dans les régions ressources. Pour les régions dont le déclin démographique est entamé, l'apport de l'immigration constitue une partie de la solution pour faire face à l'urgence de la situation.

3.3.2 Les immigrants... beaucoup plus qu'une simple main-d'œuvre

La venue de nouveaux arrivants procurera aux régions bien plus que de la main-d'œuvre qualifiée. Elle enrichira la société d'accueil à différents niveaux:

- Participation à la croissance démographique, économique locale et régionale ;
- Enrichissement culturel du milieu sur le plan culinaire, artistique, linguistique et touristique ;
- Apport de main-d'œuvre experte et diversifiée : une richesse pour les entreprises;
- Émergence de nouveaux secteurs économiques ;
- Maintien ou ajout de services locaux: écoles, commerces, etc ;

³⁸ Le grand défi démographique, la Ministre Michelle Courchesne vous répond in L'actualité, 1^{er} juin 2005p. 47.

³⁹ Recensement de Statistiques Canada de 2001

- Rajeunissement de la population ;
- Revitalisation du milieu ;
- Niveau élevé de scolarisation et de connaissances acquises à l'étranger ;
- Occasion pour la population en général de pouvoir échanger sur des expériences de vie avec des gens provenant d'autres pays ;
- Opportunité de démystifier et de comprendre des valeurs qui sous-tendent les différences culturelles.

3.3.3 Les carrefours et la régionalisation de l'immigration

Le Carrefour jeunesse-emploi Saint-Laurent, comme plusieurs autres, a vu son expertise de développer auprès de la clientèle immigrante en raison du nombre grandissant des nouveaux arrivants. C'est pourquoi il a mis de l'avant un projet d'établissement d'immigrants en région en collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi de Lotbinière et du comté de Roberval ainsi que Place aux jeunes du Québec.

Depuis juillet 2004, les quatre partenaires ont uni leurs efforts dans la réalisation de ce projet qui consiste à lancer le défi à une vingtaine de jeunes montréalais, plus spécifiquement d'origine immigrante, de s'intégrer socialement et professionnellement dans deux régions du Québec. Les groupes sont composés de chercheurs d'emploi ayant un profil professionnel correspondant aux possibilités d'emplois et/ou de création d'entreprise des régions d'accueil. Le plan d'intégration propose des ateliers de recherche d'emploi, du jumelage avec des mentors professionnels, des visites d'entreprises et des activités de réseautage avec les acteurs du milieu local, sans perdre de vue le réseau social.

3.3.4 Recommandations

À la lumière de l'expérience vécue dans le cadre du projet et des échanges avec des représentants des régions, nous recommandons de retenir dix régions du Québec afin d'y développer une expertise et un ensemble d'outils, d'activités, de formation en vue de l'établissement de nouveaux arrivants dans une période de trois ans en franchissant les étapes suivantes:

- a) Une sensibilisation du milieu **d'une durée d'un an** divisée en cinq phases :
 - 1- Diagnostic de la situation dans la région en terme d'immigration;
 - 2- Conscientisation de la population a la nécessité économique et sociale de l'immigration;

- 3- Constitution d'une structure d'accueil propre à chacune des régions (transport, recherche logement, francisation, etc.);
 - 4- Déploiement de formations et développement d'outils d'information afin de sensibiliser les divers acteurs locaux tels que les élus, les groupes communautaires, les organisations publiques et parapubliques, scolaires et privées;
 - 5- Mise en oeuvre des activités de sensibilisation du milieu.
- b) L'accompagnement soutenu et continu en milieu d'accueil dans les 2^e et 3^e années.
- 1) Arrivée des cohortes d'immigrants dans les régions d'accueil et établissement;
 - 2) Établissement et mise en oeuvre d'un plan d'accompagnement au niveau économique et social. (emploi, implications sociales, jumelage professionnel et social, loisirs, etc.);
 - 3) Intégration des ajustements nécessaires, s'il y a lieu.
- c) La création de postes d'agents de sensibilisation, de mobilisation et de préparation des milieux dans chacune des régions d'accueil.
- 1) Que ce poste soit occupé par une personne d'origine immigrante;
 - 2) Que la ressource soit embauchée par un organisme du milieu (préférentiellement un carrefour ou un *Place aux jeunes* de la région) afin que le plan de sensibilisation émane de ce même milieu et soit mis en oeuvre par celui-ci et soutenu par des organisations qui détiennent l'expertise.
- d) La création d'un poste de coordination en milieu urbain
- 1) Que ce poste soit créé dans un organisme qui détient l'expertise auprès d'une clientèle immigrante et où les services ne sont pas exclusivement réservés aux immigrants, à l'image des organismes dans les régions d'accueil. Cet organisme sera capable de soutenir et d'orienter les initiatives des régions d'accueil visant à mobiliser les collectivités pour l'intégration d'immigrants;
 - 2) Que la ressource qui occupe le poste bénéficie du soutien et de l'expertise d'un organisme dédié à la migration régionale au Québec et dans les autres provinces.

3.4 *Mosaïque Montréal-Nord* : Un carrefour jeunesse-emploi à l'écoute des besoins de sa communauté

En 2003-2004, la communauté haïtienne représentait 37 % de la clientèle desservie par le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé. Il apparaissait ainsi incontournable de se mobiliser et de mobiliser la communauté haïtienne afin développer son pouvoir d'agir collectif pour supporter ses jeunes à s'intégrer dans la société québécoise.

Le projet *Mosaïque Montréal-Nord* a donc été mis sur pied pour soutenir les jeunes haïtiens de 16 à 24 ans qui sont encadrés dans leur démarche par un membre de leur communauté. Les échanges vont ainsi directement au cœur de la problématique que peuvent vivre les jeunes haïtiens avec les solutions concrètes s'y rattachant. *Mosaïque Montréal-Nord* propose aux participants différentes alternatives en ce qui a trait à l'intervention visant la concrétisation de leurs projets de vie (intégration en emploi, retour aux études). Au menu : counselling individuel, activités de groupe, mentorat.

Counselling individuel :

- Encadrement par un intervenant d'origine haïtienne qui possède des informations privilégiées permettant d'orienter l'intervention selon une réalité connue.
- Approche souple, personnalisée et stimulante offrant des conditions gagnantes à tous les participants dans la réalisation de leur projet de vie.
- Développement de l'autonomie, consolidation des acquis, développement de compétences...

Activités de groupe abordant différents thèmes tels que :

- Préjugés faisant obstacle à l'insertion en emploi des jeunes de la communauté haïtienne;
- Communication verbale et non verbale;
- Estime de soi et motivation (approche basée sur les modes d'éducation dans la communauté haïtienne);
- Communauté culturelle et marché du travail;
- Choc culturel;

- Coup d'œil sur la famille haïtienne;
- Et plus encore. (Stratégies actualisées de recherche d'emploi, soutien à la salle de recherche d'emploi multiservices, démarche d'orientation, activités d'information scolaire et professionnelle, groupe de support au retour aux études...)

Activités de groupe réalisées à l'extérieur du carrefour :

- Rencontre avec Monsieur Ali Nestor (participant au film *Le ring intérieur* réalisé par Dan Bigras), échanges avec celui-ci portant sur la façon de gérer sa colère ou sa violence intérieure.
- Visite d'une exposition des œuvres d'une peintre haïtienne, Marie Denise Douyon.
- Visite d'une exposition : *Tous unis dans la paix*.
- Bouillon de cultures et défilés de mode (dans le cadre du mois de l'histoire des noirs).
- Salon de l'emploi et de la formation.

Mentorat :

- La particularité du projet Québec pluriel, *Mosaïque Montréal-Nord* : un accompagnement des participants centré sur le mentorat.
- Chaque jeune adulte est jumelé à un mentor haïtien possédant diverses expériences professionnelles. Cette relation mentorale basée sur l'implication personnelle de chacun, mentor et mentoré, est essentielle afin de favoriser un climat de confiance et d'échanges favorisant le cheminement du participant dans la réalisation de son projet de vie. De plus, l'intervenant du projet *Mosaïque Montréal-Nord* et le mentor créent des opportunités ou un contexte propice préparant les participants à occuper un emploi ou à entreprendre une formation et à s'y maintenir.

3.4.1 Une communauté qui se prend en main !

Une Table de concertation d'intervenants haïtiens a également été mise sur pied par le carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé en 2004. Cette table regroupe des intervenants de divers milieux principalement d'origine haïtienne (attachée politique, présidente de la *Jeune chambre de commerce*

haïtienne, intervenant travaillant sur la problématique des gangs de rue, participant au projet Mosaïque Montréal-Nord, enseignant, chef de section au développement local de l'arrondissement de Montréal-Nord). Ces derniers travaillent conjointement à mettre sur pied des projets concrets visant à améliorer les conditions de vie des jeunes haïtiens, proposer des modèles de réussite des personnes de leur communauté, créer un réseautage, leur donner accès à des ressources et atténuer l'isolement dans lequel ils peuvent parfois se retrouver.

Diverses activités sont prévues afin d'actualiser l'atteinte de ces objectifs :

- **Zoom au pluriel.** : projet consistant à filmer des **modèles positifs** de la communauté haïtienne dans leur milieu de travail. Les jeunes haïtiens pourront ainsi visualiser et connaître des personnes de leur communauté ayant réussi leur parcours social et professionnel mais également d'identifier toutes les étapes nécessaires qu'ils auront à franchir pour réaliser leur projet de vie.
- Des activités d'information portant sur des sujets tels que les opportunités d'emploi au sein des administrations publiques municipales et québécoises afin de mieux informer les jeunes de la communauté sur les types de postes et les exigences qui y sont rattachées.

3.4.2 Quelques chiffres

En 2004-2005, le projet *Mosaïque Montréal-Nord* a soutenu 36 jeunes adultes de la communauté haïtienne. Parmi ceux-ci 16 ont obtenu un emploi et 7 ont effectué un retour aux études. L'impact du projet va bien évidemment au-delà de ces chiffres car plusieurs jeunes adultes ont été touchés directement ou indirectement par le projet et prennent conscience de l'importance de se prendre en main et de poser des gestes concrets pour faire avancer le mieux-être de leur communauté.

3.4.3 Carrefour jeunesse-emploi au pluriel...

L'objectif du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé, comme pour les différentes instances impliquées dans le projet, est de soutenir une clientèle marginalisée et discriminée sur le plan de l'emploi. Le carrefour demeure ainsi un acteur privilégié en tant qu'agent facilitateur pour proposer des solutions à une clientèle vivant des inégalités socioéconomiques. Ce projet nous permet de développer davantage de concertation dans le milieu sur des préoccupations nous tenant à cœur, soit

l'insertion sociale et économique de jeunes adultes de communautés culturelles, plus particulièrement d'origine haïtienne et ainsi devenir un véritable carrefour jeunesse-emploi au pluriel !

Conclusion

Miser sur des stratégies novatrices

La chute du poids démographique est une réalité qui doit réorienter les façons de faire traditionnelles d'approche par programme des administrations publiques en ce qui concerne les jeunes adultes aux prises avec des difficultés. Cette réalité nous pousse à agir rapidement et à ne plus jamais laisser personne de côté. En effet, il est troublant de constater qu'«entre 1981 et 1998, le poids démographique des 15-29 ans est passé de 29% à 20%. Selon les prévisions, il se situera entre 15% et 17% en 2041»⁴⁰ au Québec. Ceci entraînera des conséquences graves quant à la difficulté à combler les emplois qualifiés disponibles d'ici à peine les vingt prochaines années. De plus, la baisse du taux de natalité, conjuguée à l'exode des jeunes adultes en régions auront un effet dramatique sur le dynamisme social de ces territoires.⁴¹ Nous sommes conscients que : «L'objectif de qualifier 100 % des jeunes selon leur potentiel est un défi majeur.»⁴² Cependant, quand on songe aux problématiques liées au manque de diplomation de 17% des jeunes adultes québécois, que le suicide est la principale cause de mortalité des 20-29 ans. L'urgence de trouver des solutions novatrices s'impose d'elle-même. Cette situation pousse les administrations publiques à miser sur des stratégies ambitieuses, souples et efficaces qui visent l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Toutefois, l'État ne peut faire cavalier seul en ce domaine. L'ampleur de la tâche est considérable et les solutions doivent répondre aux besoins des personnes et des communautés et non simplement à des impératifs reliés à l'efficacité de gestion. Les carrefours jeunesse-emploi sont des organismes bien implantés au cœur des milieux et sont un partenaire sur lequel l'État peut compter dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes. Nous sommes déjà présents sur l'ensemble du territoire québécois et sommes représentés par plus de 1 000 administrateurs bénévoles et 1 300 intervenants, pour la plupart âgés de moins de 35 ans, qui ont tous à cœur le développement du plein potentiel des jeunes adultes qu'ils reçoivent chaque jour. En somme, nous proposons au gouvernement de relever ensemble l'important défi de donner aux jeunes adultes les possibilités de se développer pleinement au sein de leur communauté afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et autonomes.

⁴⁰ . Politique québécoise de la jeunesse, *id.*, 2001, p. 15, données de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴¹ Politique québécoise de la jeunesse, *id.*, 2001, p. 16.

⁴² Sommet du Québec et de la jeunesse, Rapport du Chantier « Parfaire le savoir et la formation » Québec, décembre 1999.